

Financé par

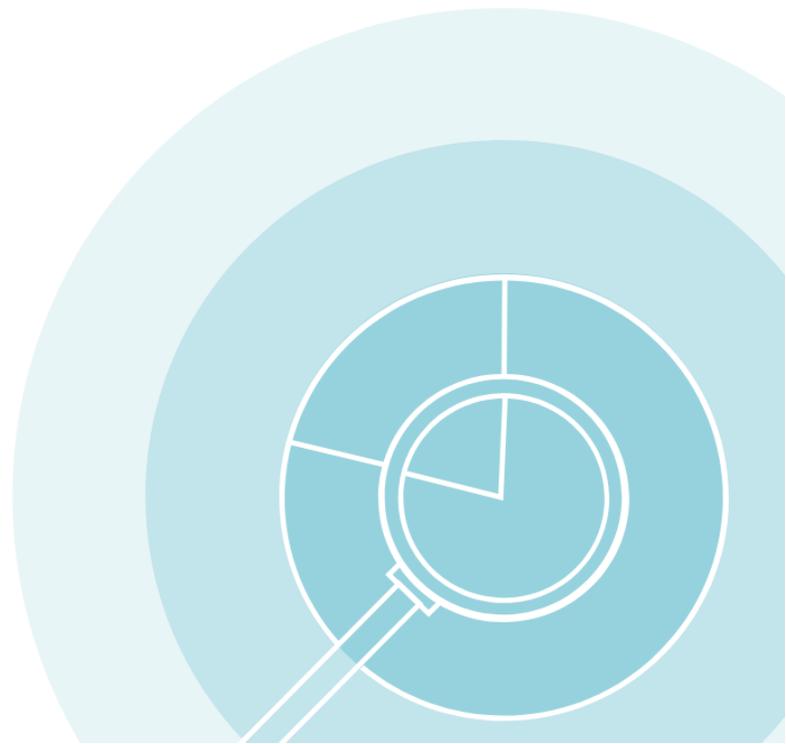


# ENGAGEMENTS « NET-ZÉRO » DES BANQUES EUROPÉENNES

Analyse des plans de transition « net-zéro » des banques signataires de la NZBA à partir des données du Net-Zéro Donut®

Rapport

**2 décembre 2024**



# A propos de l'Observatoire de la finance durable

L'Observatoire de la finance durable a été créé par le ministre de l'Économie et des Finances lors de la Déclaration de la Place financière de Paris le 2 juillet 2019, et a pour mission d'intérêt général de contribuer à la transparence, au suivi et à l'évaluation de la transformation des institutions financières françaises et internationales. Il réalise à cette fin différentes études et publie les données qui en résultent sur son site web en libre accès afin de fournir un tableau de bord complet de la transition durable du secteur financier.

L'Observatoire est un projet du programme européen Finance ClimAct qui soutient l'intégration des considérations climatiques dans le fonctionnement des institutions financières dans le cadre du programme LIFE. Il est hébergé par la fondation d'utilité publique Paris Agreement Research Commons (PARC), qui vise à favoriser un écosystème de recherche international afin de produire de la recherche appliquée et des outils robustes pour accélérer la trajectoire de transition des institutions financières vers les objectifs de l'Accord de Paris.

L'Observatoire s'appuie sur le Comité Scientifique et d'Expertise de la fondation PARC pour s'assurer de la rigueur méthodologique et de la pertinence de ses études.

L'objectif de l'Observatoire est de comprendre, comparer et suivre la contribution des différents acteurs économiques pour une société bas-carbone et durable. Pour cela, il met à disposition des données et études en accès libre, à l'échelle individuelle et globale. Retrouver tous les travaux de l'Observatoire sur son [site internet](#).

---

**Auteurs du rapport :** Chau Anh Nguyen et Raphaël Tran



Le Net-Zéro Donut ainsi que ce rapport ont été produits par l'Observatoire de la finance durable.



La méthodologie du Net-Zéro Donut a été révisée par le Comité Scientifique et d'Expertise de la fondation PARC.

Financé par



Avec le soutien financier de l'ADEME.

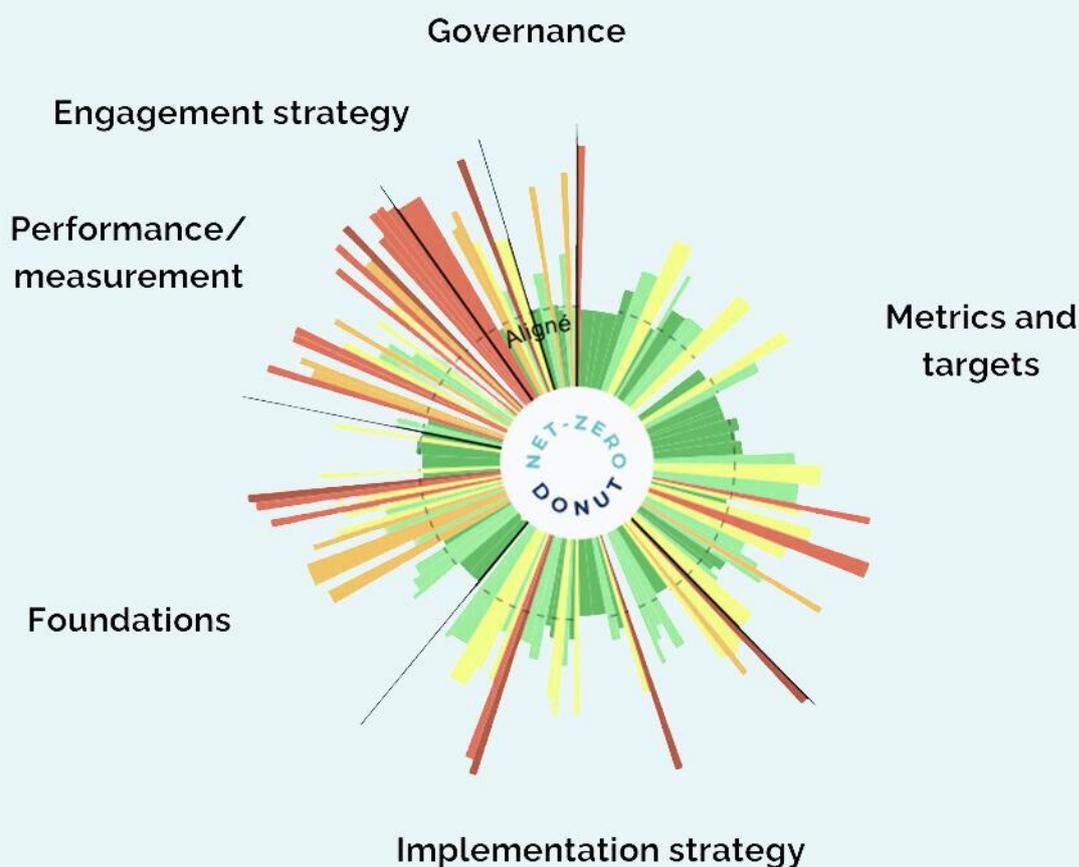
# Résumé pour décideurs

## Présentation du cadre

Le Net-Zéro Donut est un cadre d'analyse des objectifs et des plans de transition climat des institutions financières. En 2024, il regroupe 222 indicateurs pour suivre et évaluer les objectifs intermédiaires fixés, les définitions adoptées pour les activités vertes, les processus de gestion du risque climatique interne, la gestion des compétences climatiques, les politiques sectorielles notamment sur les énergies fossiles, et d'autres aspects des plans de transition. Les institutions financières ainsi étudiées sont les membres signataires de la NZAM, de la NZAOA et de la NZBA sur un périmètre français et européen.

Ce rapport s'appuie sur ce cadre analytique, et dresse un état des lieux des pratiques de **19 grandes banques françaises et européennes signataires de la NZBA** (voir [section 3.1](#)). Ces banques, ainsi engagées à atteindre la neutralité carbone en 2050, définissent des objectifs de décarbonation intermédiaires à horizon plus proche (2025, 2030) basés sur la méthodologie proposée par la NZBA.<sup>1</sup>

Ci-dessous le Net-Zéro Donut 2024 des 19 banques de l'étude.



---

<sup>1</sup> [NZBA](#) - Guidelines for Climate Target Setting for Banks – Version 2

## Analyse des données

« Les banques ne priorisent pas l'analyse des plans de transition des entreprises qu'elles financent »

**Cadre d'analyse des plans de transition des entreprises** - La contribution de la finance à l'atteinte de l'Accord de Paris passe en premier lieu par l'allocation des flux financiers aux entreprises qui en ont besoin pour mener à bien la décarbonation de leurs processus et de leur chaîne de valeur. Pour autant, les banques et la NZBA ne semblent pas encore aujourd'hui structurer leur stratégie autour de l'analyse des plans de transition des entreprises et la catégorisation de ces dernières au regard de la transition comme proposé par le GFANZ (alignées, en cours d'alignement, non alignées), se focalisant essentiellement sur des cibles techniques agrégées en émissions de gaz à effet de serre, qui ne permettent qu'un suivi ex post de la décarbonation effective des entreprises, et non un pilotage en amont.

« Une seule banque prévoit une sortie anticipée des énergies fossiles »

**Energies fossiles** - L'arrêt du financement des activités non-compatibles avec un monde bas-carbone est l'autre élément essentiel de la contribution de la finance à l'Accord de Paris. Les pratiques des banques sont **hétérogènes** quant aux énergies fossiles. Si toutes les banques du périmètre se fixent des objectifs de réduction de leur exposition au secteur des énergies fossiles (généralement des objectifs distincts pour d'une part le charbon thermique et d'autre part le pétrole et le gaz), seule une banque semble s'engager à sortir du pétrole et gaz. Une majorité s'engage à une sortie complète du charbon (dont 16% avant 2030). La couverture de la chaîne de valeur du secteur est également généralement incomplète et variable d'une banque à l'autre. En effet, les chaînes de valeur utilisées dans les calculs englobent rarement les activités *upstream*, *midstream* et *downstream*. De plus, une faible partie des banques communique sur leurs émissions carbonees et leurs expositions résiduelles au charbon. Enfin, **84% des banques étudiées ont continué à allouer de nouveaux financements aux entreprises liées au pétrole et au gaz en 2024**, ce qui est contraire à tout plan de transition crédible selon l'AIE et le GIEC.

« Toutes les banques se fixent des objectifs sectoriels de réduction des GES »

**Objectifs sectoriels de réduction des émissions** - L'analyse de l'Observatoire montre que toutes les banques se fixent des objectifs sectoriels de réduction des émissions de gaz à effet de serre portant sur tout ou partie des 9 secteurs de l'économie les plus intensifs en carbone couverts par NZBA (agriculture, aluminium, ciment, charbon, immobilier, acier et métaux, pétrole et gaz, génération d'électricité, et transport), bien que certains secteurs ne soient pris en compte que par une minorité de banques (aluminium, agriculture). Une forte majorité des banques accompagne également ces objectifs sectoriels d'objectifs de financement de la transition sur un périmètre d'actifs plus large.

« 48% des objectifs sectoriels n'ont pas progressé en 2023 »

**Respect des engagements** - Dans l'ensemble, le respect des objectifs intermédiaires fixés semble **partiel**. En effet, 48% des objectifs de décarbonation sectoriels des banques de notre étude n'ont pas progressé et seulement 42% de ces objectifs ont suivi une trajectoire linéaire sur l'exercice 2023.

« **16% des banques publient leurs émissions absolues sur les scopes 1, 2, et 3 complets** »

**Emissions de GES** - Les banques semblent s'accorder sur une base minimale quant à leur méthodologie de comptabilité carbone, faisant toutes référence aux standards du PCAF et du GHG Protocol (présentant eux-mêmes des variabilités d'implémentation). Dans le cadre des objectifs sectoriels qu'elles définissent, leurs émissions financées sont détaillées au moins pour les secteurs concernés en intensité physique. Une minorité de banques choisissent également de les publier en intensité monétaire ou en valeur absolue. Cependant, les émissions financées finales en valeur absolue ne sont presque pas déclarées puisque 16% des banques de l'échantillon le font sur un scope 1, 2 et 3 complets.

« **Aucune banque française n'a publié de plan de transition holistique** »

**Focus sur les banques françaises** – Les analyses réalisées pour cette étude n'ont pas permis de mettre en lumière de différence majeure entre banques françaises et européennes quant à leur communication sur leurs objectifs intermédiaires. En effet, les banques françaises du périmètre analysé (8 banques soit 42% de l'échantillon) présentent peu de différences de pratiques avec leurs contreparties européennes dans le contenu de leurs rapports extra-financiers et dans la quantité d'informations mises à disposition du public. En revanche, elles n'ont à date pas publié de plan de transition holistique comme requis par la NZBA. Manquement qui devrait être comblé par l'application de la CSRD.

« **37% des banques incluent leurs activités hors-bilan** »

**Activités financières** - Les activités financières concernées par les objectifs intermédiaires diffèrent entre banques. Bien que toutes les banques de l'étude définissent leurs objectifs intermédiaires sur leurs activités de prêts, seules 37% d'entre elles y incluent leurs activités de prêts hors-bilan, et une courte majorité des banques (53%) incluent également leurs activités de marchés de capitaux dans le périmètre financier de leurs objectifs intermédiaires.

## Recommandations

En réaction à ces constats ainsi qu'au détail statistique exposé en [section 3](#) du rapport, **l'Observatoire formule 21 recommandations** sur la transparence des rapports extra-financiers, le contenu des plans de transition, les politiques sectorielles, les indicateurs de pilotage de la transition au-delà de la métrique carbone et les stratégies d'engagement.

Les principales recommandations sont les suivantes :

- **Recommandation 1 :** Les émissions financées devraient systématiquement être mesurées en utilisant la méthodologie largement adoptée du **Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)**, et devraient être publiées de manière détaillée par activité financière, classe d'actifs, secteurs d'activités et scopes d'émissions. Elles devraient être présentées en valeur absolue (tCO<sub>2e</sub>) et en intensité monétaire (tCO<sub>2e</sub>/M€/CA), et de valeurs en intensité physique pour les secteurs pertinents (par exemple tCO<sub>2e</sub>/GWh, tCO<sub>2e</sub>/t ciment). Le périmètre des financements couvert par les émissions financées et les objectifs intermédiaires publiés devrait être clairement indiqué, en précisant le taux de couverture du portefeuille global et quels financements sont exclus du périmètre. Les banques devraient tendre vers une couverture totale de leur portefeuille de financements.
- **Recommandation 4 :** L'exposition au pétrole et gaz devrait être granulaire, détaillant les expositions par produits financiers et par branches d'activités, et détaillant notamment les activités suivantes sujettes à controverses ou en contradiction avec les recommandations scientifiques : nouveaux projets et expansion de projets existants de production de pétrole et gaz, nouveaux projets de terminaux de gaz naturels liquéfiés, nouveaux projets de pipelines de pétrole et de gaz, exploration

et production de pétrole et gaz en Arctique, exploration et production de pétrole et gaz de schiste, exploration et production de sables bitumineux, exploration et production de pétrole et gaz en mer très profonde. Sont concernés les financements de projet, et les financements *corporate* aux entreprises menant ces activités. Ces montants devraient être détaillés en flux et en stock.

- **Recommandation 6 : Les institutions financières devraient se doter systématiquement d'un cadre d'analyse de la suffisance et de la crédibilité des plans de transition des entreprises financées**, ainsi que de définition des activités bas-carbone et incompatibles avec l'atteinte de l'objectif de Paris (activités "vertes" et "brunes"). Cela englobe les actifs dits « verts », « durables », « bas carbone », et les « solutions climatiques ». Ces éléments devraient être **au cœur de leur plan de transition** afin d'assurer une réallocation *ex ante* des flux financiers : cibles de financement, priorités d'engagement, politiques d'exclusion. Ces cadres d'analyse devraient s'appuyer sur des référentiels méthodologiques communs comme les orientations de l'ATP-Col ou des référentiels externes reconnus comme les méthodologies CBI et ACT Finance afin d'assurer leur comparabilité entre institutions financières pour permettre une réallocation cohérente des flux financiers.
- **Recommandation 7 : Les plans de transition des institutions financières devraient tendre vers une pluralité d'objectifs intermédiaires**, avec notamment des objectifs de financement d'acteurs en transition/d'activités bas carbone, et des trajectoires de désinvestissement des activités "brunes". Les objectifs formulés en émissions de gaz à effet de serre absolus ou relatifs (intensité physique, intensité monétaire), utiles pour un suivi complémentaire *ex post*, devraient faire l'objet d'un suivi méthodologique rigoureux compte-tenu des limites existantes quant à la comptabilité carbone. A minima, les institutions financières devraient avoir des objectifs intermédiaires en intensité physique pour les secteurs les plus intensifs.
- **Recommandation 13 : Le champ d'applicabilité des politiques sectorielles devrait être étendu pour couvrir l'ensemble des activités financières**, y compris les activités des filiales et les activités de banque d'investissement, dont la structuration d'émissions obligataires et d'actions pour le compte de clients. Périmètre de couverture métier : prêts et avances (incluant les facilités de crédit renouvelables), financement de projets, financement du commerce international (*trade finance*), financement export, conseil à l'émission de titres (actions et obligations), garanties données et autres activités hors-bilan.
- **Recommandation 14 : Les politiques sectorielles définies devraient prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur**. En particulier, les politiques sectorielles concernant le charbon thermique devraient couvrir les entreprises et leurs filiales exploitant des mines de charbon, produisant de l'énergie à base de charbon, et construisant des infrastructures dédiées ou majoritairement utilisées par le secteur du charbon. Les politiques de pétrole et gaz devraient également couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur : entreprises impliquées dans la production et l'exploration de pétrole et de gaz (upstream), mais aussi celles impliquées dans le raffinage, le transport (y compris par pipeline) le stockage et la commercialisation en gros de pétrole, gaz et produits dérivés (midstream, trade), et dans la commercialisation et la distribution de pétrole, gaz et produits dérivés (downstream).
- **Recommandation 20 : Une stratégie d'escalade devrait être formalisée**, afin de cadrer la non-conformité des entreprises financées avec les objectifs de décarbonation et les politiques sectorielles des institutions financières. Afin d'assurer d'un impact tangible, elle devrait prévoir des étapes clairement définies assorties de délais, et devrait inclure au moins une étape correctionnelle avant désinvestissement / exclusion de l'univers d'investissement / de financement. Un reporting public devrait être assuré afin de démontrer la mise en œuvre effective de cette stratégie et renforcer sa crédibilité.

Ces recommandations s'appliquent aux banques signataires de la NZBA et plus largement à l'ensemble des institutions financières signataires des alliances net-zéro, mais également aux alliances elles-mêmes et instances de régulation qui cherchent à orienter le secteur financier privé avec leurs standards respectifs.

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>A propos de l'Observatoire de la finance durable.....</b>                                  | <b>2</b>  |
| <b>Résumé pour décideurs .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>1. Le Net-Zéro Donut® : un outil de suivi et d'évaluation des plans de transition.....</b> | <b>8</b>  |
| 1.1. Constat initial .....  | 8         |
| 1.2. Construction du cadre 2023.....  | 9         |
| 1.3. Evolutions du cadre en 2024.....   | 9         |
| 1.3.1. Sources externes.....  | 9         |
| 1.3.2. Indicateurs retenus.....   | 9         |
| 1.3.3. Cadres d'évaluation des indicateurs.....   | 9         |
| <b>2. Recommandations .....</b>   | <b>10</b> |
| <b>3. Analyse des données .....</b>   | <b>13</b> |
| 3.1. Périmètre de l'étude.....  | 13        |
| 3.2. Disponibilité des données .....  | 13        |
| 3.3. Objectifs intermédiaires définis par les banques.....                                    | 14        |
| 3.4. Energies fossiles.....   | 25        |
| 3.5. Emissions de gaz à effet de serre financées.....   | 29        |
| 3.6. Engagement.....  | 31        |
| 3.7. Gouvernance et moyens internes déployés.....   | 33        |
| <b>4. Limites et projections .....</b>  | <b>35</b> |
| 4.1. Limites de l'étude .....   | 35        |
| 4.2. Projections.....   | 35        |
| <b>Annexes.....</b>   | <b>36</b> |
| Annexe 1 – Sources externes du cadre du Net-Zéro Donut.....                                   | 36        |
| Annexe 2 – Périmètre de l'étude .....   | 37        |
| Annexe 3 – Cadre du Net-Zéro Donut.....   | 38        |
| <b>Remerciements .....</b>  | <b>40</b> |

# 1. Le Net-Zéro Donut<sup>®</sup> : un outil de suivi et d'évaluation des plans de transition

## 1.1. Constat initial

Le secteur financier a un rôle clé à jouer dans l'atteinte des objectifs globaux de décarbonation à 2050, par son pouvoir sur l'orientation de l'économie et du développement.<sup>2</sup> En Europe, la mise en œuvre du Green Deal implique la mobilisation de 520 milliards d'euros par an entre 2021 et 2030, auxquels s'ajoutent 92 milliards d'euros d'investissement supplémentaire pour le développement de technologies net-zéro entre 2023 et 2030.<sup>3</sup> Il est crucial de mobiliser la finance publique et privée pour faciliter une transition juste et durable, dans le respect des limites planétaires.

Afin de répondre à cet enjeu, la finance privée a créé des alliances net-zéro par activité financière, comme la Net-Zero Asset Mangers (NZAM) initiative pour les gestionnaires d'actifs, la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) pour les investisseurs institutionnels, la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) pour les banques. Chacune de ces alliances a pour but de mobiliser ses acteurs financiers à s'aligner sur un objectif de neutralité carbone d'ici 2050. En 2020, la Glasgow Financial Alliance for Net-Zero (GFANZ) a été fondée pour les réunir dans un réseau commun, et aider à standardiser les ambitions de ces alliances afin d'avoir une trajectoire de décarbonation cohérente du secteur financier.

Les institutions financières signataires de ces alliances s'engagent à être net zéro d'ici 2050 au plus tard sur tous les périmètres, y compris le scope 3.15 : émissions financées. Bien qu'ambitieuses et populaires parmi les institutions financières privées (les signataires des alliances cumulaient près de 150 000 milliards de dollars d'actifs en 2024), **il n'existe pas de large consensus sur la qualité des normes établies par les alliances.**

De plus, les alliances n'ont pas nécessairement des recommandations homogènes entre elles et n'intègrent pas l'ensemble des lignes directrices proposées par la GFANZ dans le cadre de son plan de transition vers la neutralité carbone (NZTP). Les institutions financières signataires des alliances n'appliquent également pas systématiquement toutes les recommandations et obligations des alliances.<sup>4</sup>

**« Les signataires des alliances cumulent près de 150 000 Milliards de dollars d'actifs en 2024 »**

Aujourd'hui, il semble y avoir une certaine incohérence entre l'objectif fort de l'engagement initial pris par les signataires des alliances de devenir « Net-Zéro », et les pratiques observées qui en découlent. Au regard de ce constat, il nous paraît pertinent de participer à la création d'un cadre d'analyse cohérent et sourcé permettant aux alliances de compléter le plus précisément possible leurs guidelines et aux acteurs d'avoir des propositions méthodologiques précises à appliquer afin de leur permettre de tenir leurs engagements Net-Zéro et d'atteindre, ensemble, cet objectif commun.

L'Observatoire propose ainsi un outil permettant de suivre facilement la trajectoire de chaque acteur et chaque alliance Net-Zero : **le Net-Zéro Donut**. Le Net-Zéro Donut est un outil d'analyse conçu pour aider les institutions financières à fixer des objectifs appropriés et à les suivre de manière adéquate, et à aider les alliances à définir des lignes directrices ambitieuses pour leurs signataires. Son affichage interactif sur le site de l'Observatoire permet également un suivi compréhensible de chaque acteur ainsi que de chaque alliance.

Conformément aux valeurs et à la mission de l'Observatoire de la finance durable, l'ensemble des données de l'étude, des méthodologies, des lignes directrices et des résultats détaillés par les acteurs sont disponibles en libre accès sur son site<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> [GIEC](#), 6<sup>e</sup> rapport du 3<sup>e</sup> Groupe de travail, Chapitre 15 – Finance et investissements

<sup>3</sup> [European Environment Agency](#) - Investments in the sustainability transition: leveraging green industrial policy against emerging constraints

<sup>4</sup> [Observatoire de la finance durable](#) - Les recommandations des alliances Net-Zero sont-elles assez précises pour être crédibles ?

<sup>5</sup> [Observatoire de la finance durable – Net-Zero Donut](#)

## 1.2. Construction du cadre 2023

En collaboration directe avec l'ADEME dans le cadre du financement européen LIFE, cette première publication de l'étude a porté sur les membres français des trois alliances majeures suivantes : La Net-Zero Asset Managers initiative (NZAM), la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), et la Net-Zero Banking Alliance (NZBA), regroupant respectivement plus de 57 500 milliards de USD, 9 500 milliards de USD, et 74 000 milliards de USD à fin 2023.<sup>6</sup>

En se basant sur le cadre familial du Net-Zero Transition Plan (NZTP) de la GFANZ et ses 5 grands piliers, puis en y intégrant des cadres de référence externes (Voir [Annexe 1](#)), l'Observatoire a établi trois grilles d'analyse en 2023, soit une par alliance étudiée.

Ces grilles d'analyse ont permis d'établir une base de plus de 4000 points de données sur les plans de transition des acteurs financiers français. Ces données ont permis de mettre en lumière les pratiques de ces institutions ainsi que leur asymétrie avec les recommandations de la GFANZ et de ses alliances, et sont disponibles en accès libre sur le site de l'Observatoire.<sup>7</sup>

## 1.3. Evolutions du cadre en 2024

Le cadre du Net-Zéro Donut a évolué sur de nombreux aspects depuis sa première version de 2023, et son périmètre d'analyse a été élargi (voir [section 3.1](#)). L'Observatoire a publié une [trame méthodologique de l'étude](#), détaillant l'approche générale adoptée ainsi que les indicateurs retenus pour analyser les plans climat des institutions financières. Certaines évolutions majeures sont présentées dans cette section.

Le Comité Scientifique de la Fondation PARC est intervenu dans les développements du Net-Zéro Donut en 2024, notamment dans le référencement de sources externes pour construire le cadre, le choix des indicateurs finaux de la grille d'analyse, et l'établissement de cadres d'analyse pour chaque indicateur choisi.

**Toutes ces évolutions sont détaillées dans le document méthodologique du Net-Zéro Donut<sup>8</sup>**, qui fait état de ses fondements méthodologiques et présente la liste exhaustive des indicateurs et leurs sources.

### 1.3.1. Sources externes

18 sources externes ont été utilisées pour construire le Net-Zéro Donut de 2024, présentées en [Annexe 1](#). Ces sources ont servi à définir les indicateurs du Donut en relayant les attentes des différentes parties prenantes de la finance durable, ainsi qu'à définir les cadres d'évaluation de ces indicateurs par leurs recommandations.

### 1.3.2. Indicateurs retenus

La liste des indicateurs retenus pour nourrir les analyses a également grandi, puisque 222 indicateurs ont été utilisés pour chaque acteur comparé aux 121 utilisés pour les banques en 2023. Chacun des indicateurs est intégré au cadre général du Net-Zéro Donut, disponible en [Annexe 3](#).

Cette augmentation a notamment permis d'approfondir la compréhension des objectifs intermédiaires établis par les banques dans le cadre de leur alliance, et d'étudier leurs pratiques de reporting sur des métriques clés de la transition. Le cadre général du Net-Zéro Donut définissant les grands axes d'analyse est disponible dans le [document méthodologique](#).

### 1.3.3. Cadres d'évaluation des indicateurs

L'extension de la liste des sources externes et l'intervention du CSE ont également permis la définition de nouveaux cadres d'évaluation des indicateurs, puisque 96% des indicateurs du cadre 2024 considérés comme évaluable<sup>9</sup> disposent d'un cadre d'évaluation, une progression nette par rapport aux 70% de couverture en 2023.

---

<sup>6</sup> Données issues des sites des 3 alliances

<sup>7</sup> [Observatoire de la finance durable](#) – Données du Net-Zéro Donut 2023

<sup>8</sup> [Observatoire de la finance durable - Méthodologies](#)

<sup>9</sup> Le Net-Zéro Donut 2024 identifie certains de ses indicateurs comme « non évaluables ». Ce sont des indicateurs de mesure et de transparence, que l'Observatoire ne peut évaluer par manque de référence sur le sujet mais qui possèdent une valeur comparative.

## 2. Recommandations

Cette section synthétise les recommandations formulées à l'issue de l'analyse présentée en section 3. Il paraît nécessaire à l'Observatoire que les institutions financières, les alliances et les régulateurs s'en saisissent afin de crédibiliser la démarche de contribution à la neutralité carbone promues par les institutions financières et leurs alliances. Ces recommandations sont à considérer en cohérence avec d'autres cadres et standards comme la proposition de standard [FINZ](#) de la SBTi, le [NZTP](#) de la GFANZ, le cadre de la [CBI](#) sur la catégorisation des entreprises financées, et enfin la méthodologie [ACT Finance](#) de l'ADEME.

### i. Transparence

1. **Les émissions financées devraient systématiquement être mesurées en utilisant la méthodologie largement adoptée du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)**, et devraient être publiées de manière détaillée par activité financière, classe d'actifs, secteurs d'activités et scopes d'émissions. Elles devraient être présentées en valeur absolue (tCO<sub>2</sub>e), peuvent être accompagnées d'une intensité monétaire (tCO<sub>2</sub>e/M€ financé/facilité/CA), et de valeurs en intensité physique pour les secteurs pertinents (par exemple tCO<sub>2</sub>e/GWh, tCO<sub>2</sub>e/t ciment). Le périmètre des financements couvert par les émissions financées et les objectifs intermédiaires publiés devrait être clairement indiqué, en précisant le taux de couverture du portefeuille global et quels financements sont exclus du périmètre. Les banques devraient tendre vers une couverture totale de leur portefeuille de financements.
2. **Le périmètre financier couvert par les objectifs intermédiaires de décarbonation devrait être précisé**, en justifiant le périmètre choisi et en explicitant : a) la part totale des activités au bilan et hors bilan couverte ; b) la part des émissions financées et facilitées couvertes ou au moins la part des émissions financées liées aux secteurs à fort impact climat couvertes.
3. **L'exposition aux énergies fossiles devrait être clairement communiquée**, en explicitant : a) le pourcentage des encours totaux couverts par les politiques sectorielles liées au charbon et au pétrole et gaz ; b) les activités financières concernées ; c) les montants d'exposition au secteur (bilan et hors bilan), en flux par année (y compris les refinancements) et en stock ; d) l'impact carbone associé à cette exposition en valeur absolue.
4. **L'exposition au pétrole et gaz devrait être granulaire**, détaillant les expositions par produits financiers et par branches d'activités, et détaillant notamment les activités suivantes sujettes à controverses ou en contradiction avec les recommandations scientifiques : nouveaux projets et expansion de projets existants de production de pétrole et gaz, nouveaux projets de terminaux de gaz naturels liquéfiés, nouveaux projets de pipelines de pétrole et de gaz, exploration et production de pétrole et gaz en Arctique, exploration et production de pétrole et gaz de schiste, exploration et production de sables bitumineux, exploration et production de pétrole et gaz en mer très profonde. Sont concernés les financements de projet, et les financements *corporate* aux entreprises menant ces activités. Ces montants devraient être détaillés en flux et en stock.
5. **L'exposition financière au secteur pétrole et gaz devrait être détaillée**, et différencier les montants attribuables au pétrole de ceux attribuables au gaz.

### ii. Mise en place de plans de transition robuste

6. **Les institutions financières devraient se doter systématiquement d'un cadre d'analyse de la suffisance et de la crédibilité des plans de transition des entreprises financées**, ainsi que de définition des activités bas-carbone et incompatibles avec l'atteinte de l'objectif de Paris (activités "vertes" et "brunes"). Cela englobe les actifs dits « verts », « durables », « bas carbone », et les « solutions climatiques ». Ces éléments devraient être au cœur de leur plan de transition afin d'assurer une réallocation *ex ante* des flux financiers : cibles de financement, priorités d'engagement, politiques d'exclusion. Ces cadres d'analyse

devraient s'appuyer sur des référentiels méthodologiques communs comme les orientations de l'ATP-Col<sup>10</sup> ou des référentiels externes reconnus comme les méthodologies CBI<sup>11</sup> et ACT Finance<sup>12</sup> afin d'assurer leur comparabilité entre institutions financières pour permettre une réallocation cohérente des flux financiers.

7. **Les plans de transition des institutions financières devraient tendre vers une pluralité d'objectifs intermédiaires**, avec notamment des objectifs de financement d'acteurs en transition/d'activités bas carbone, et des trajectoires de désinvestissement des activités "brunes". Les objectifs formulés en émissions de gaz à effet de serre absolus ou relatifs (intensité physique, intensité monétaire), utiles pour un suivi complémentaire *ex post*, devraient faire l'objet d'un suivi méthodologique rigoureux compte-tenu des limites existantes quant à la comptabilité carbone. A minima, les institutions financières devraient avoir des objectifs intermédiaires en intensité physique pour les secteurs les plus intensifs.
8. **Les plans de transition des institutions financières devraient inclure des jalons réguliers** à respecter pour atteindre les objectifs intermédiaires fixés, au moins tous les cinq ans.
9. **Les plans de transition des institutions financières devraient couvrir l'ensemble des secteurs intensifs en émissions carbonées**, tels que définis par l'AIE dans sa feuille de route sur les trajectoires zéro net et par l'engagement NZBA (9 secteurs prioritaires), dont l'agriculture qui n'est pour l'instant couverte que par les banques anglaises. Dans le cas contraire, les institutions financières devraient justifier leur choix d'omettre ces secteurs.
10. **Les plans de transition devraient couvrir l'ensemble des activités bancaires à destination des entreprises** afin de prendre en compte non seulement les émissions financées issues des prêts et garanties accordés, mais également les émissions facilitées liées aux activités de marchés de capitaux.
11. **La rémunération variable des dirigeants (membres des comités exécutifs et dirigeants intermédiaires) et des cadres responsables de la mise en œuvre du plan de transition devrait être significativement indexée sur l'atteinte des objectifs intermédiaires** de décarbonation fixés par les institutions financières dans le cadre des alliances net-zéro.

### iii. Définition de politiques sectorielles holistiques

12. **Les politiques d'exclusion devraient être définies en appliquant des seuils d'exclusion strictes**, en accord avec les seuils les plus ambitieux des listes Global Coal Exit List (GOCEL)<sup>13</sup> et Global Oil and Gas Exit List (GOGEL)<sup>14</sup> de Urgewald.
13. **Le champ d'applicabilité des politiques sectorielles devrait être étendu pour couvrir l'ensemble des activités financières**, y compris les activités des filiales et les activités de banque d'investissement, dont la structuration d'émissions obligataires et d'actions pour le compte de clients. Périmètre de couverture métier : prêts et avances (incluant les facilités de crédit renouvelables), financement de projets, financement du commerce international (*trade finance*), financement export, conseil à l'émission de titres (actions et obligations), garanties données et autres activités hors-bilan.
14. **Les politiques sectorielles définies devraient prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur**. En particulier, les politiques sectorielles concernant le charbon thermique devraient couvrir les entreprises et leurs filiales exploitant des mines de charbon, produisant de l'énergie à base de charbon, et construisant des infrastructures dédiées ou majoritairement utilisées par le secteur du charbon. Les politiques de pétrole et gaz devraient également couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur : entreprises impliquées dans la production et l'exploration de pétrole et de gaz (upstream), mais aussi celles impliquées dans le raffinage, le transport (y compris par pipeline) le stockage et la commercialisation en

---

<sup>10</sup> Voir [World Benchmarking Alliance](#) – Assessing Transition Plans Collective framework and guidance

<sup>11</sup> Voir [Climate Bonds initiative](#) – Guidance to Assess Transition Plans

<sup>12</sup> Voir [Accelerate Climate Transition](#) – Finance | Banque et Finance | Investissement

<sup>13</sup> Urgewald – [Global Coal Exit List](#) 2024

<sup>14</sup> Urgewald – [Global Oil and Gas Exit List](#) 2024

gros de pétrole, gaz et produits dérivés (midstream, trade), et dans la commercialisation et la distribution de pétrole, gaz et produits dérivés (downstream).

15. **Les politiques sectorielles devraient couvrir l'ensemble des hydrocarbures non-conventionnels** suivants : le gaz de couche ou gaz de charbon (*coal bed methane*) ; le pétrole et gaz de réservoir compact (*tight oil and gas*) ; les schistes bitumineux et l'huile de schiste (*oil shale/shale oil*) ; le gaz et l'huile de schiste (*shale gas*) ; le pétrole issu de sables bitumineux (*oil sand*) ; le pétrole extra-lourd (*extra heavy oil*). Elles devraient également couvrir le pétrole et gaz offshore ultra-profonds ainsi que les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique en raison de leur impact environnemental important.
16. **Les politiques sectorielles devraient inclure des critères d'exclusion et d'accord de financement différencié en fonction du niveau d'ambition des plans de transition des entreprises actives dans l'ensemble des secteurs intensifs en émissions carbone, à commencer par les énergies fossiles.** Ces critères devraient permettre d'exclure les entreprises qui n'ont pas établi de plan de transition en accord avec les politiques sectorielles de l'institution financière, en particulier concernant la sortie des énergies fossiles.
17. **En particulier, la politique charbon devrait s'appuyer sur un socle minimal de critères que l'institution financière devrait requérir aux entreprises du secteur qu'elle finance ou a l'intention de financer:** a) fermeture de l'ensemble des infrastructures charbonnières à horizon 2030 dans l'UE et les pays de l'OCDE, et 2040 dans le reste du monde ; b) absence de projet d'expansion des infrastructures existantes ou d'acquisition/développement de nouvelles capacités et infrastructures ; c) définition d'un calendrier précis de fermeture, infrastructure par infrastructure, assorti de mesures relatives à une transition juste et au respect des exigences environnementales associées (dépollution, démantèlement...), sans reposer sur des technologies de capture et de stockage du carbone visant à retarder ladite fermeture ; et d) le plan doit préciser qu'en cas de vente non assortie de fermeture, alors il est requis auprès du nouveau détenteur que le calendrier de fermeture est précisé, que l'infrastructure ne soit pas convertie en nouvelle activité d'origine fossile (e.g., gaz, hydrogène produit à partir de sources fossiles).
18. **La politique pétrole et gaz devrait particulièrement s'appuyer sur une revue du plan de transition des entreprises de ces secteurs** en identifiant la part de ces entreprises ayant respectivement défini : un plan de réduction de leur empreinte carbone aligné avec une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris, en précisant les scénarios retenus ; des objectifs de baisse de la production d'hydrocarbures fossiles, à moyen terme (horizon 2030) ; des plans relatifs à la réduction des fuites de méthane et du torchage au sein de leurs infrastructures ; des objectifs, en mesure absolue et en intensité, de réduction des émissions de GES sur leurs scopes 1 et 2 ; des objectifs, en mesure absolue et en intensité, de réduction des émissions de GES sur leur scope 3 (complet) ; des objectifs d'augmentation de leurs revenus, Capex et Opex alignés avec les critères de la taxonomie européenne.

#### **iv. Définition de stratégies d'engagement**

19. **Une politique d'engagement permettant de cibler les entreprises financées les plus en retard en termes de transition devrait être définie.** Une telle stratégie devrait s'accompagner d'une étape préalable de revue de l'empreinte carbone de l'entreprise, et surtout de son plan de transition. Elle devrait couvrir les entreprises actives dans l'ensemble des secteurs intensifs en émissions carbone défini par la NZBA.
20. **Une stratégie d'escalade devrait être formalisée,** afin de cadrer la non-conformité des entreprises financées avec les objectifs de décarbonation et les politiques sectorielles des institutions financières. Afin d'assurer d'un impact tangible, elle devrait prévoir des étapes clairement définies assorties de délais, et devrait inclure au moins une étape correctionnelle avant désinvestissement / exclusion de l'univers d'investissement / de financement. Un reporting public devrait être assuré afin de démontrer la mise en œuvre effective de cette stratégie et renforcer sa crédibilité.
21. **Un suivi de la stratégie d'engagement devrait être établi,** incluant une communication des actions mises en œuvre, des résultats attendus et du progrès quantifié de cette démarche. Cela devrait prendre la forme d'un suivi public dans un rapport d'engagement individuel ou intégré au rapport de durabilité (type CSRD).

## 3. Analyse des données

### 3.1. Périmètre de l'étude

Pour son édition 2024 du Net-Zéro Donut, l'Observatoire a appliqué sa méthodologie sur un périmètre élargi d'institutions financières, fait de 19 banques européennes, 11 gestionnaires d'actifs et 12 investisseurs institutionnels français. Ce rapport porte sur les 19 banques, présentées en [Annexe 2](#). La liste comporte les 8 banques françaises signataires de la NZBA, accompagnées de 11 grandes banques européennes sélectionnées selon leur taille et influence dans le paysage bancaire européen.

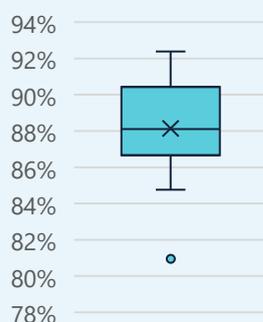
Cette section présente donc les différentes pratiques des banques dans le cadre de leur engagement envers la NZBA. Les 19 banques européennes analysées sont : Banco Santander, Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Crédit Mutuel Arkea, Deutsche Bank, Groupe BPCE, HSBC Group, ING, Intesa Sanpaolo, La Banque Postale, Lloyds Banking Group, NatWest, Société Générale, Standard Chartered, UBS, et UniCredit.

### 3.2. Disponibilité des données

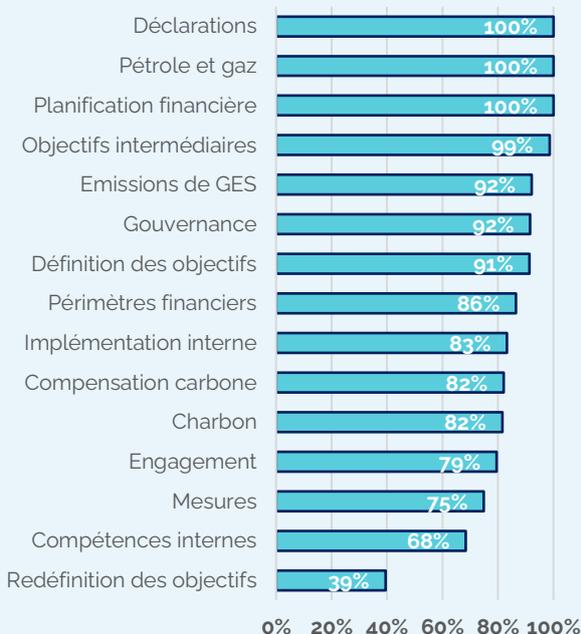
Chaque banque a été analysée à l'aide de 222 indicateurs dans le cadre du Net-Zéro Donut, mais tous les indicateurs n'ont pas nécessairement trouvé de données correspondantes. Le taux moyen de disponibilité des données pour les 19 banques est de 88%, et oscille entre 81% et 92%, **ce qui indique une relative transparence des banques sur la large gamme d'indicateurs du Net-Zéro Donut.**

La disponibilité des données permet également de comprendre sur quelles thématiques les banques sont les plus transparentes, et lesquelles manquent aujourd'hui de clarté dans leur documentation publique. On observe ainsi que les banques sont les plus transparentes sur des thématiques comme le pétrole et gaz, et les objectifs de décarbonation. A l'inverse, elles sont les moins transparentes dans la prévision d'évènements pouvant mener au recalcul de leurs objectifs intermédiaires, dans les mesures de métriques clés à la transition des institutions financières, et dans le développement de compétences internes pour assurer la bonne atteinte de leurs objectifs intermédiaires. **On remarque également une moindre disponibilité de l'information dans la transparence sur le charbon** et dans les processus d'engagement identifiés envers pairs, entreprises et secteur public.

A noter que cette transparence n'indique en rien la qualité des données publiées, mais est une étape clé dans la définition des objectifs intermédiaires et des plans de transition.



**Graphique 1.**  
Disponibilité des données recherchées entre banques



**Graphique 2.** Disponibilité des données par thématique d'indicateur

### 3.3. Objectifs intermédiaires définis par les banques

#### i. Quels types d'objectifs intermédiaires ?

« **Aucune banque n'a défini d'objectif de décarbonation absolue pour son portefeuille d'actifs global** »

En 2023, le Net-Zéro Donut avait permis d'établir que 100%<sup>15</sup> des banques françaises avaient établi des objectifs sectoriels de décarbonation relative physique, et que 86% avaient établi des objectifs sectoriels de décarbonation en valeur absolue. En revanche, aucune n'avait établi d'objectif de décarbonation en intensité monétaire ou d'alignement sur une métrique alternative aux émissions de GES.

| Types d'objectif intermédiaire | Non | Oui |
|--------------------------------|-----|-----|
| Alignement                     | 17  | 2   |
| Financement                    | 5   | 14  |
| Décarbonation absolue          | 19  | 0   |
| Décarbonation relative         | 18  | 1   |
| Sectoriel                      | 0   | 19  |
| Engagement                     | 18  | 1   |

**Tableau 1.** Répartition des types d'objectifs intermédiaires des banques européennes

En 2024, La totalité des banques a défini des objectifs intermédiaires sectoriels, mais seulement 14 (soit 74%) l'accompagnent d'un objectif de financement. Des banques isolées proposent également d'autres types d'objectifs intermédiaires : une a défini un objectif d'engagement, une un objectif de décarbonation relative de son portefeuille d'actifs, et deux des objectifs d'alignement de leur portefeuille sur une métrique différente des émissions de GES. **Aucune banque n'a cependant défini d'objectif de décarbonation absolue pour son portefeuille d'actifs global.** La projection de leur décarbonation passe davantage par les objectifs sectoriels définis en accord avec la méthodologie de définition d'objectifs intermédiaires de la NZBA<sup>16</sup>. Il n'y a pas de différence majeure à signaler entre les types d'objectifs définis par les banques françaises et européennes.

#### ii. Calendrier des objectifs

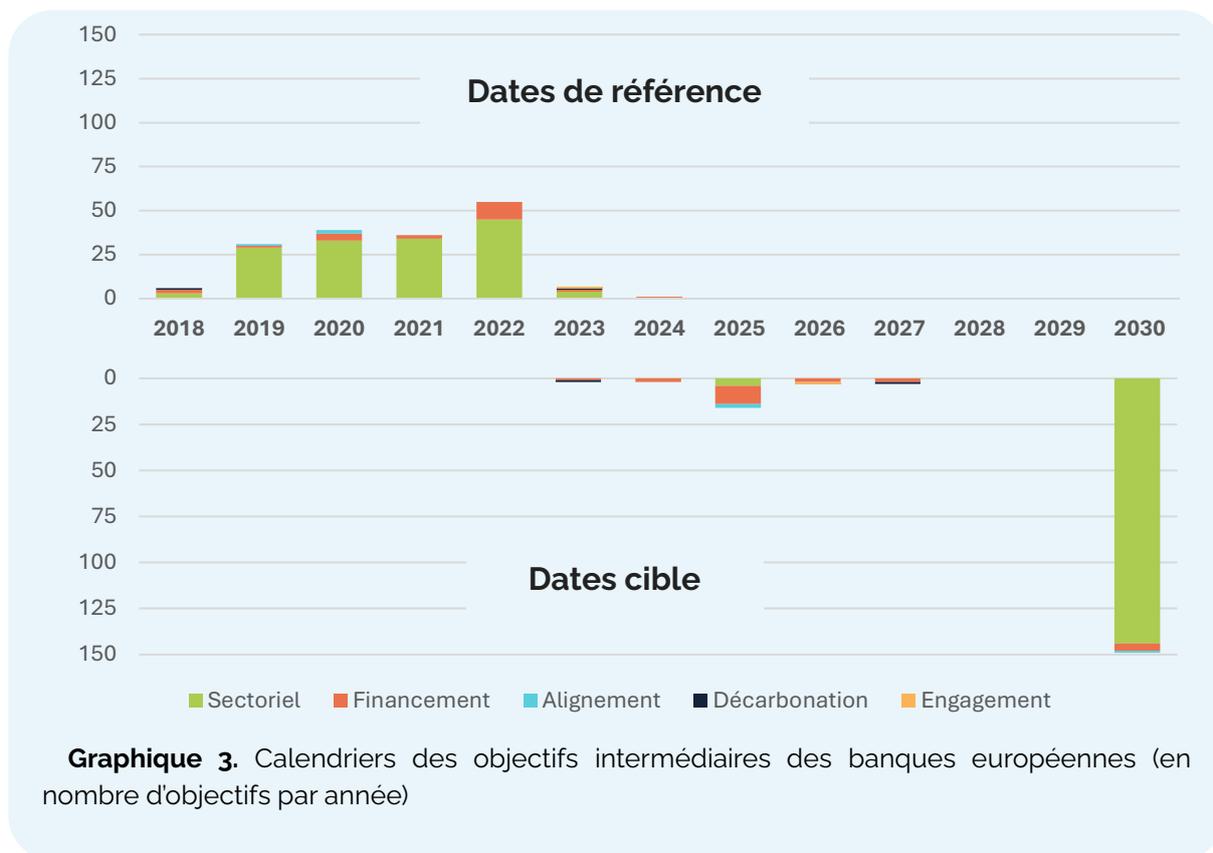
L'intégralité des objectifs sectoriels communiqués par les banques ont un calendrier clair contenant une date de référence et une date cible. **En moyenne, ceux-ci sont définis sur une période de neuf ans, et pour la plupart des acteurs, ces objectifs arrivent à échéance en 2030.**

Pour appuyer ces objectifs sectoriels, d'ici à 2030, deux banques ont également fixé d'autres types d'objectifs portant sur l'alignement et la décarbonation : une banque a des objectifs d'alignement de température pour 2025, une autre a fixé un objectif de réduction de l'intensité monétaire de l'ensemble de son portefeuille, qui arrivera à échéance en 2027.

Ces objectifs sont complétés par certaines banques par des objectifs de financement des enjeux de durabilité, définis sur une période moyenne de sept ans, arrivant à échéance pour la majorité en 2025.

<sup>15</sup> Pourcentage établi sur la base des 7 banques françaises signataires de la NZBA en 2023.

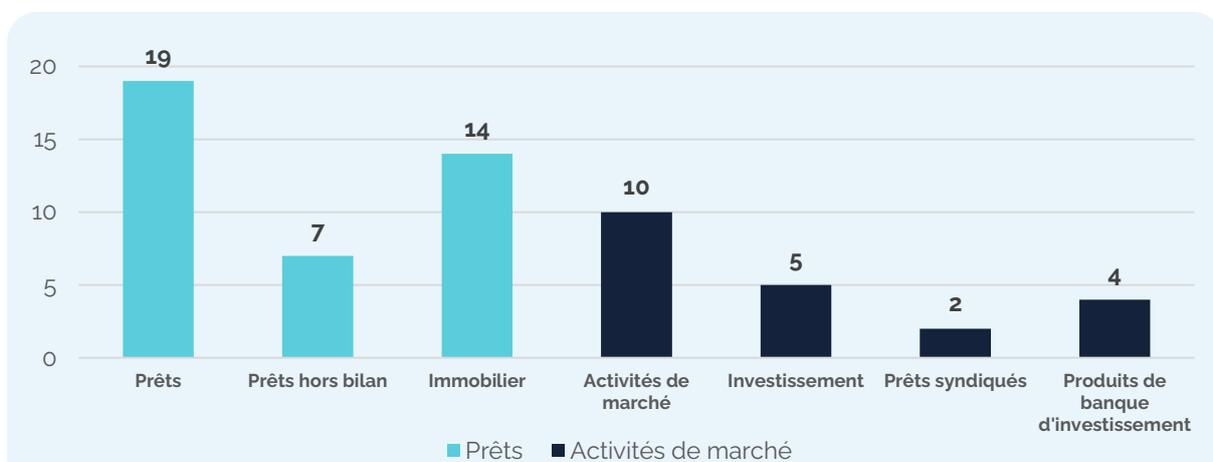
<sup>16</sup> [Observatoire de la finance durable - Méthodologies](#)



**Graphique 3.** Calendriers des objectifs intermédiaires des banques européennes (en nombre d'objectifs par année)

### iii. Quel périmètre financier couvert ?

En 2023, aucun des objectifs intermédiaires des banques françaises signataires de la NZBA ne semblait englober toutes les activités des banques. En 2024, **2 banques semblent couvrir l'intégralité de leurs activités financières par leurs objectifs intermédiaires et toutes incluent leurs activités de prêts**, bien qu'à des échelles différentes. Certaines engagent l'intégralité de leurs portefeuilles de prêts (7 banques, 37%), d'autres excluent les activités hors-bilan du périmètre (12 banques, 63%). En plus des activités de prêts, 10 banques (53%) prennent en compte leurs activités de marché de capitaux, parmi lesquelles 4 (21%) incluent leurs activités de banque d'investissement, dont les prêts syndiqués, mais aussi des activités d'émissions obligataires et d'actions, ou leurs activités de conseil.



**Graphique 4.** Périmètre financier couvert par les objectifs intermédiaires des banques européennes

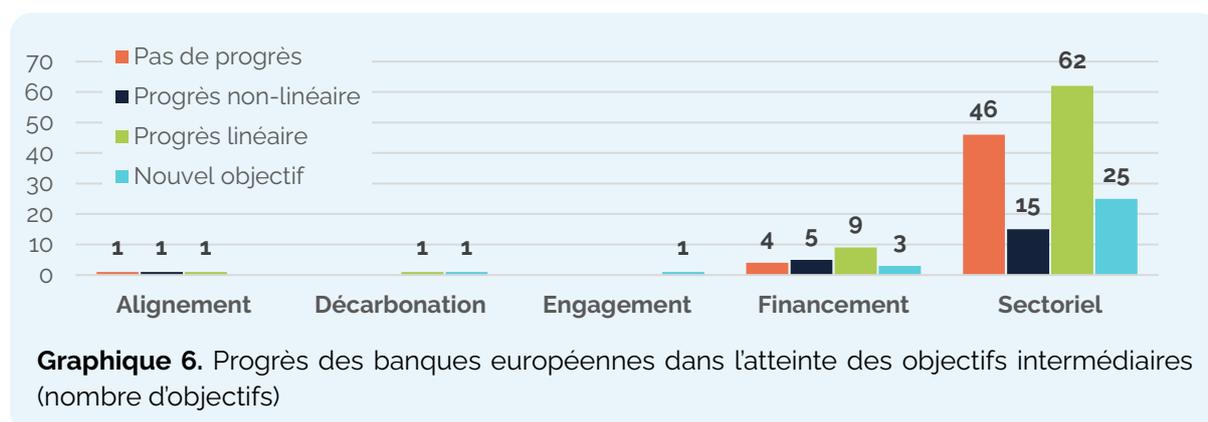
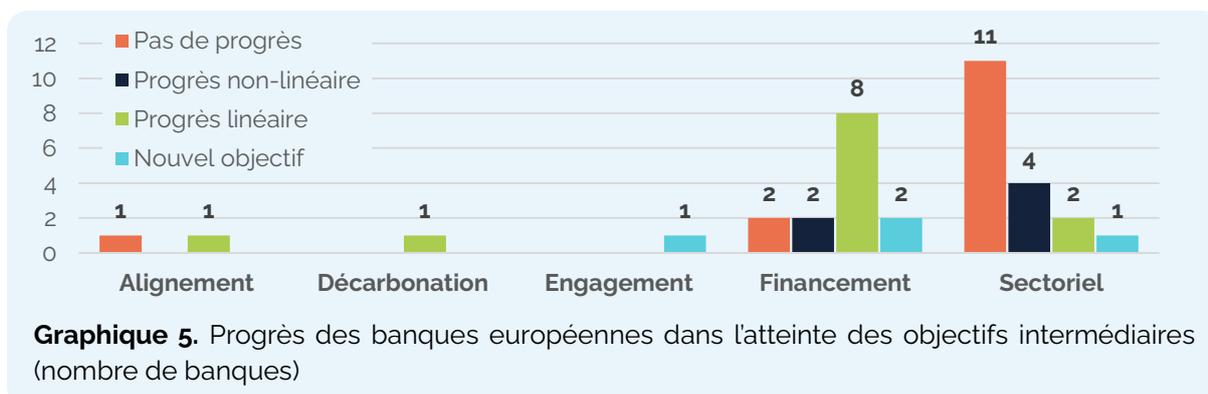
#### iv. Des progrès vers l'atteinte des objectifs intermédiaires ?

Le Net-Zéro Donut mesure le progrès vers la réalisation des objectifs intermédiaires en distinguant trois jalons différents : une absence de progrès ou une absence de données publiques de suivi ; un progrès insuffisant selon une trajectoire linéaire jusqu'à échéance ; un progrès au moins sur une trajectoire linéaire par rapport à l'objectif fixé. Ces trois jalons obtiennent aux acteurs étudiés des notes de 0, 3, et 5 respectivement. En particulier, pour les objectifs sectoriels, les banques ayant établi plusieurs objectifs sectoriels, une note de 3 a été attribuée si au moins tous les secteurs, à l'exception d'un seul, ont enregistré des progrès et si, pour deux secteurs au maximum, ces progrès n'étaient pas linéaires. Une note de 5 a été attribuée à l'acteur si au moins tous les secteurs, à l'exception d'un seul, ont progressé de manière linéaire. Ceci a été fait en partie pour tenir compte de l'avertissement des banques sur le fait que la progression vers l'objectif fixé ne se fera pas nécessairement sur une trajectoire linéaire, tout en maintenant un certain niveau d'exigence. **En effet, si nous reconnaissons que l'avancée dans l'atteinte de certains objectifs sectoriels dépend de l'évolution du marché et d'autres facteurs externes aux entreprises financées, le progrès, et en particulier le progrès linéaire, est la seule mesure disponible robuste pour évaluer si les banques tiennent effectivement leur promesse à cet égard.**

Parmi les 175 objectifs intermédiaires établis par 19 banques françaises et européennes, dont 148 spécifiques aux secteurs financés (85% des objectifs intermédiaires) et 21 étant des objectifs de financement de la transition (12%), on note un progrès dans l'atteinte de ces objectifs pour 77 objectifs sectoriels (44% des objectifs intermédiaires, 52% des objectifs sectoriels), dont 62 sur une trajectoire au moins linéaire (42% des objectifs sectoriels), et 14 objectifs de financement (8% des objectifs intermédiaires, 67% des objectifs de financement), 9 d'une manière linéaire (43% des objectifs de financement). Cela représente 11 banques n'ayant pas amélioré l'empreinte carbone liée aux secteurs financés, et 4 ayant connu une baisse mais sur une trajectoire non-linéaire. Au total, 8 banques (42%) sont alignées sur leurs objectifs intermédiaires de financement de la transition.

« On note un progrès dans l'atteinte de 52% des objectifs sectoriels, et une trajectoire [...] linéaire pour 42%. »

Quant aux objectifs de réduction de l'impact carbone à l'échelle du portefeuille, une banque, ayant établi un objectif de décarbonation en intensité monétaire, est sur une trajectoire linéaire pour l'atteindre, tandis que pour l'alignement de température, seule une banque sur deux avec un tel objectif a communiqué sur son avancée.



## v. Focalisation sur les objectifs sectoriels

### Quels secteurs visés ?

L'adhésion à la NZBA implique un engagement sur l'établissement des objectifs sectoriels pour tous les secteurs à fort intensité carbone, ou du moins pour une majorité de ces secteurs (« *a substantial majority of the carbon-intensive sectors* »)<sup>18</sup>. Ces secteurs comprennent l'agriculture, l'aluminium, le ciment, le charbon, l'immobilier commercial et résidentiel, le fer et l'acier, le pétrole et le gaz, la production d'électricité et les transports. **Parmi les 19 banques étudiées, aucun acteur ne couvre tous les secteurs identifiés, 16 d'entre elles couvrent au moins la moitié des secteurs, seules 5 couvrent trois-quarts des secteurs (i.e. au moins 7 secteurs sur 9).** A noter **que le secteur de l'agriculture n'est inclus que par les banques anglaises.**

Plus précisément, les 19 banques ont défini sept objectifs sectoriels en moyenne répartis sur quatorze secteurs différents (voir tableau 2). **Les secteurs les plus représentés sont l'automobile, le pétrole et gaz, la production d'électricité et la métallurgie.** En tout, 148 objectifs sectoriels ont été établis par les 19 banques.

**« Seules 4 banques intègrent l'ensemble de leurs activités financières dans leurs objectifs sectoriels. »**

Il est à noter que seules 4 banques (21% des banques, pour 18% des objectifs sectoriels) intègrent l'ensemble de leurs activités financières dans leurs objectifs sectoriels. Cela englobe le bilan, le hors bilan, les activités d'émissions primaires d'instruments financiers, de prêts syndiqués, et d'autres activités de marchés de capitaux. 5 banques ont établi 37 objectifs couvrant à la fois leurs actifs au bilan et hors bilan, alors que 10 banques avec 85 objectifs ne prennent pas en compte les émissions financées ou facilitées hors bilan.

Par ailleurs, seules 13 banques (68%) ont également communiqué la part de leurs actifs que ces périmètres financiers représentaient. **En moyenne, les banques incluent environ 40% de leurs actifs totaux dans les objectifs sectoriels qu'elles se fixent.**

| Secteur                         | # banques       |
|---------------------------------|-----------------|
| Pétrole et gaz                  | 17              |
| Charbon                         | 6 <sup>17</sup> |
| Energie                         | 17              |
| Métaux                          | 16              |
| Aluminium                       | 4               |
| Ciment                          | 14              |
| Fabrication et vente automobile | 17              |
| Fret routier                    | 3               |
| Aviation                        | 13              |
| Ferroviaire                     | 1               |
| Fret marin                      | 10              |
| Immobilier commercial           | 12              |
| Immobilier résidentiel          | 9               |
| Agriculture                     | 3               |

**Tableau 2.** Répartition des objectifs sectoriels des banques européennes

|                               | Prêts au bilan | Prêts au bilan et hors bilan | Toutes les activités bancaires <sup>19</sup> |
|-------------------------------|----------------|------------------------------|--|
| Nombre d'objectifs sectoriels | 85             | 37                           | 26   |
| Nombre de banques             | 10             | 5                            | 4  |

**Tableau 3.** Périmètre financier couvert par les objectifs sectoriels des banques européennes

<sup>17</sup> 5 objectifs sectoriels sur le charbon, et un objectif sectoriel sur l'énergie englobant explicitement le charbon

<sup>18</sup> NZBA, [Guidelines for Climate Target Setting for Banks - Version 2](#), April 2024

<sup>19</sup> Y compris les activités de banque d'investissement

## Scénarios de référence

Pour l'établissement des objectifs sectoriels, les banques se sont appuyées sur des scénarios climatiques, dont le scénario **Net Zero by 2050 de l'AIE** (IEA NZE 2050)<sup>20</sup> qui établit des trajectoires sectorielles de décarbonation couvrant le secteur de l'énergie, la production d'électricité et les trois principaux secteurs d'utilisation finale : l'industrie, les transports et les bâtiments. **Ce scénario a été pris en compte par toutes les banques pour l'établissement de leurs objectifs sectoriels**, avec certaines ayant fait appel, pour des secteurs particuliers, à d'autres scénarios spécifiques à ces secteurs, comme :

- **Pour le fret marin** : le scénario de DNV, aligné 1,5°C, ou les scénarios *IMO Striving For, Initial* ou *Revised* du Poseidon Principles, des scénarios 2°C
- **Pour l'aviation** : le scénario Mission Possible Partnership Prudent (MPP PRU) qui définit une trajectoire net-zéro 2050 qui s'appuie sur des technologies qui sont déjà disponibles ou qui arriveront sur le marché au cours des prochaines décennies, selon le consensus de l'industrie<sup>21</sup>
- **Pour l'aluminium** : le scénario 1,5° du International Aluminium Institute (IAI)<sup>22</sup>
- **Pour le fer, l'acier ou le ciment** : les scénarios *Sectoral Pathways to Net Zero Emissions* du Institute for Sustainable Futures (ISF) ou les scénarios et outils de SBTi, i.e. des scénarios alignés 1,5°C<sup>23</sup>, le scénario Mission Possible Partnership Technology Moratorium du Sustainable Steel Principles qui en revanche est un scénario « well-below 2° »<sup>24</sup>
- **Pour l'immobilier** : le scénario *CRREM Global Pathways* du Carbon Risk Real Estate Monitor qui fournit des pistes de décarbonation et de réduction de la consommation énergétique pour rester dans les limites du budget carbone de 1,5°C, spécifiées par pays et par sous-type de bien immobilier<sup>25</sup>
- Et d'autres scénarios de l'IEA, alignés « well-below 2°C » : le Energy Technology Perspectives Scenario<sup>26</sup> ou le Announced Pledges Scenario (APS)<sup>27</sup>
- Ainsi que des scénarios domestiques tels que le scénario *UK-focused balanced net zero*<sup>28</sup> pour le logement et l'agriculture au Royaume-Uni, ou le Zero basis benchmark<sup>29</sup> pour l'immobilier commercial et résidentiel suisse.

Toutes les banques se basent ainsi sur un scénario aligné sur une trajectoire 1,5°C pour au moins un de leurs objectifs intermédiaires, et y combinent à d'autres scénarios alignés sur une trajectoire « well-below 2°C ».

Toutefois, il convient de souligner que le niveau de responsabilité et d'ambition demandé à chaque secteur varie matériellement en fonction des scénarios choisis. En effet, les scénarios de décarbonation vers le net-zéro établissent une trajectoire sectorielle en tenant compte non seulement de la capacité actuelle de décarbonation et des avancées technologiques potentielles de chaque secteur, mais également des objectifs assignés aux autres secteurs. Ainsi, pour chaque secteur, les banques ont la possibilité d'établir des objectifs sectoriels en choisissant le scénario aligné 1,5°C ou « well-below 2°C » le moins disant. Il est donc indispensable que les institutions financières justifient non seulement leur choix de scénarios pour chaque secteur, mais aussi expliquent comment elles garantissent la cohérence globale de leur approche, en particulier lorsqu'elles utilisent des scénarios différents d'un secteur à l'autre.

Par ailleurs, on peut noter également qu'en raison de la granularité limitée des données disponibles, il n'est pas toujours simple de définir une trajectoire pertinente et en accord avec le scénario NZE 2050 de l'AIE. Ces difficultés peuvent mener à des trajectoires différentes malgré l'utilisation d'un même scénario.

---

<sup>20</sup> International Energy Agency, [Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach](#), 2023

<sup>21</sup> [Mission Possible Partnership Prudent Scenario](#)

<sup>22</sup> [IAI 1,5°C](#)

<sup>23</sup> Institute for Sustainable Futures, [Sectoral Pathways to Net Zero Emissions](#), 2020

<sup>24</sup> [Sustainable Steel Principles, Mission Possible Partnership Technology Moratorium](#), 2023

<sup>25</sup> Carbon Risk Real Estate Monitor, [CRREM Global Pathways V2](#), 2023

<sup>26</sup> International Energy Agency, [Energy Technology Perspectives](#), 2017

<sup>27</sup> International Energy Agency, [Announced Pledges Scenario](#), 2021

<sup>28</sup> The Climate Change Committee, [The Sixth Carbon Budget, The UK's path to Net Zero](#), 2020

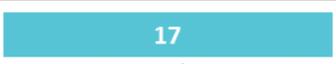
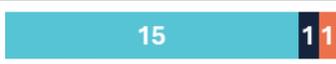
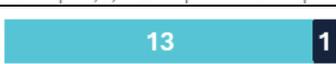
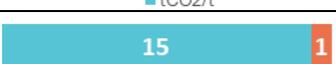
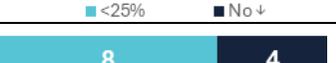
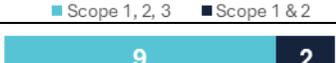
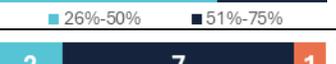
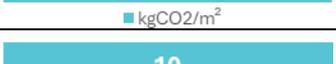
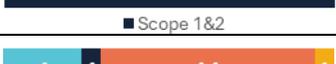
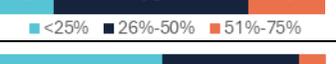
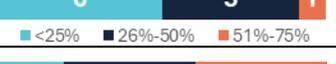
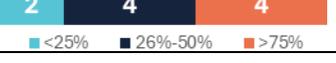
<sup>29</sup> [Energy perspectives 2050+ Zero Basis](#), 2022

## Synthèse des objectifs sectoriels

Les caractéristiques des objectifs sectoriels des 19 banques étudiées dans ce rapport sont détaillées ci-dessous. Elles incluent le pourcentage visé d'émissions financées par les objectifs, les métriques utilisées pour suivre leur déroulement, les scopes d'émissions retenus dans le calcul des émissions concernées, les scénarios de référence utilisés et les périmètres financiers retenus.

Quelques précisions sur les données du tableau ci-après :

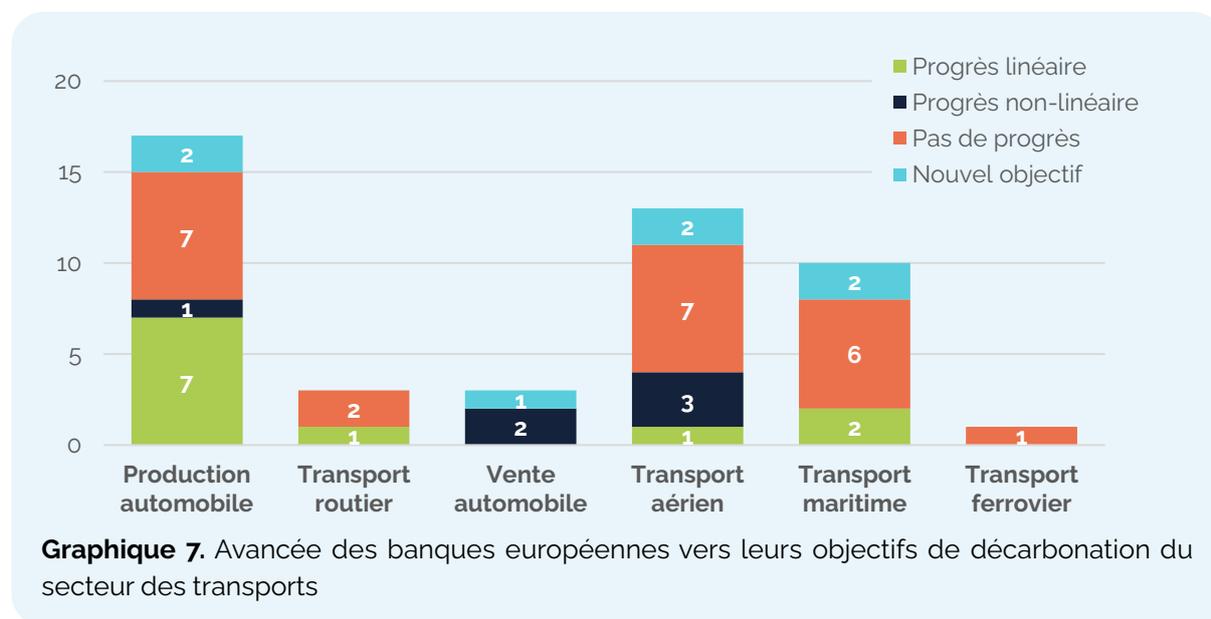
- **% de réduction** : Le pourcentage communiqué correspond à l'engagement établi par les banques. Ces objectifs sont définis avec des dates de référence et des dates cibles différentes.
- **Energies fossiles** : La comparaison concerne seulement sur les objectifs portant sur la réduction de l'impact carbone lié au financement des entreprises liés au charbon. De même pour le « pétrole et gaz ». Certains acteurs ont également défini d'autres objectifs pour ces secteurs, à savoir des objectifs de baisse de la part des énergies fossiles dans le portefeuille de producteurs d'électricité, ou des objectifs de réduction de l'exposition financière aux énergies fossiles.
- **Immobilier commercial** : Pour un acteur, le scope d'émission n'a pas été précisé.

| SECTEUR                | % DE REDUCTION DES GES  | METRIQUES  | SCOPES  | SCENARIO  | PERIMETRE FINANCIER   |
|------------------------|---|--|---|---|---|
| PETROLE & GAZ          |    |    |    |    |    |
| CHARBON*               |    |    |    |    |    |
| ELECTRICITE            |    |    |    |    |    |
| CIMENT                 |    |    |    |    |    |
| METAUX                 |    |    |    |    |    |
| ALUMINIUM              |    |    |    |    |    |
| IMMOBILIER COMMERCIAL  |    |    |    |    |    |
| IMMOBILIER RESIDENTIEL |    |    |    |    |    |
| AUTOMOBILE             |    |    |    |    |    |
| TRANSPORT AERIEN       |   |   |   |   |   |
| TRANSPORT MARIN        |  |  |  |  |  |
| AGRICULTURE            |  |  |  |  |  |

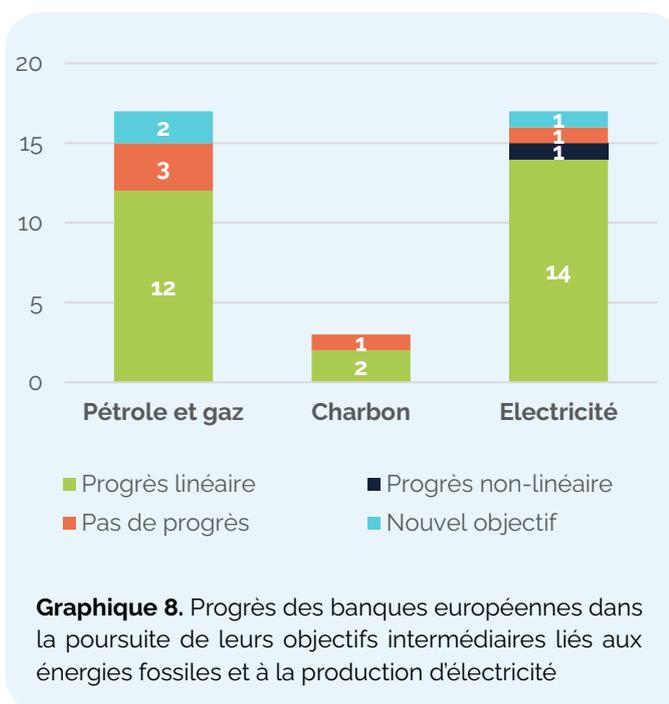
**Comment lire ce tableau ?** Ce tableau présente les caractéristiques principales des objectifs intermédiaires sectoriels pris par les banques de l'étude. La répartition se fait en fonction du nombre d'objectifs formulés pour chaque secteur.

## Suivi du progrès par secteur

Toutes les banques sauf une ont établi des objectifs intermédiaires pour le secteur du transport qui englobe les entreprises de production automobile (17 banques), mais aussi le fret routier (3 banques), maritime (10 banques), aérien (13 banques) et ferroviaire (1 banque). Parmi les 18 banques, 11 ont connu un progrès dans l'atteinte de leurs objectifs, 10 d'une manière linéaire, concrètement, on constate que seulement 17 des 47 objectifs établis (36%) pour le transport ont connu un progrès, dont 11 (23%) sur une trajectoire au moins linéaire.



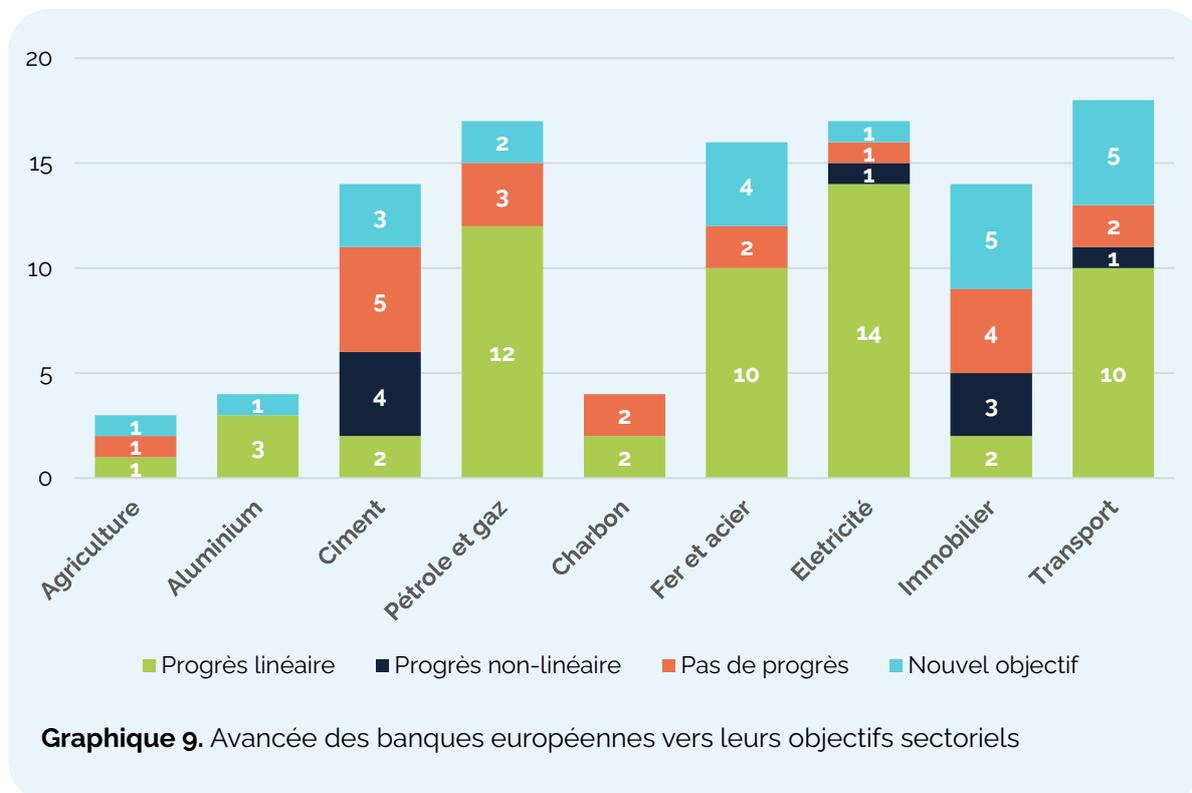
Quant aux énergies fossiles, 16 banques ont défini des objectifs de décarbonation sectoriels sur le pétrole et gaz, 5 banques sur le charbon et un acteur a un objectif couvrant les énergies fossiles agrégées. A noter que **la plupart des objectifs de pétrole et gaz ne portent que sur la chaîne de valeur amont de ce secteur, i.e. l'exploitation et la production du pétrole et gaz, seuls trois acteurs prennent en compte notamment le midstream et downstream, c'est-à-dire les activités de transport, stockage, raffinage et distribution de produits pétroliers et de gaz.** Un progrès linéaire dans la réduction des émissions peut être observé pour 13 banques (15 objectifs intermédiaires liés au pétrole et gaz, 4 liés au charbon). La production de l'électricité est couverte par 16 banques. 15 banques ont réduit leurs émissions liées au financement de la production électrique, presque toutes sur une trajectoire au moins linéaire.



Un secteur très couvert par les objectifs intermédiaires de décarbonation est notamment le fer et l'acier, avec 16 acteurs ayant fixé des objectifs sur ce secteur dont 10 étant sur une trajectoire au moins linéaire vers l'atteinte des objectifs. Pour le ciment, c'est 14 banques ayant des objectifs de décarbonation, avec toutefois 6 acteurs n'ayant pas amélioré l'intensité carbone physique de leur portefeuille lié à ce secteur. En revanche, l'agriculture n'est traitée que par 3 acteurs, l'aluminium par 4. Et bien que 14 acteurs aient des objectifs portant sur le secteur

de l'immobilier, au sein de ceux-ci, 11 n'ont aucun objectif couvrant l'immobilier résidentiel, et pour 4 acteurs, il n'y a pas eu de réduction de l'intensité carbone de ce secteur jusqu'à présent.

Le progrès n'est cependant pas encore mesurable pour tous les objectifs sectoriels : 7 acteurs ont publié de nouveaux objectifs pour certains secteurs, en tout, 20 objectifs intermédiaires sont à suivre de près l'année prochaine.



## vi. Focalisation sur les objectifs de financement

### Engagements financiers des banques européennes

**« 14 [banques] ont établi des objectifs de financement, [...] engageant plus de 4 000 milliards d'euros [sur] 2018-2030. »**

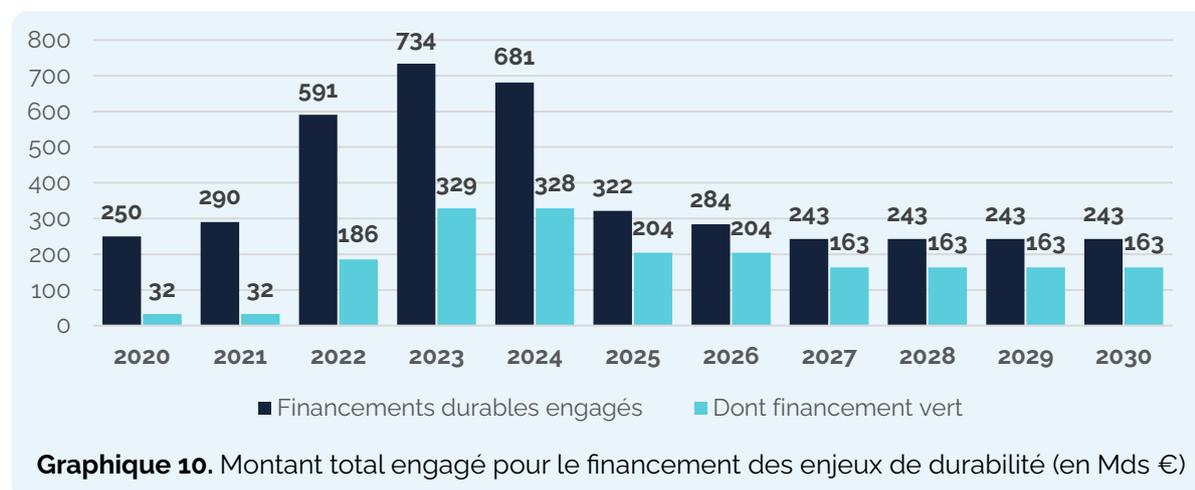
Parmi les banques analysées, 14 ont établi des objectifs de financement. Cela représente 21 objectifs de financement, engageant plus de 4 000 milliards d'euros pour le financement durable sur la période 2018-2030. L'attention est portée sur le fait que les investissements « durables » recouvrent des notions plus larges que la seule transition vers une économie neutre en carbone : autres aspects environnementaux, aspects sociaux et sociétaux, ...

Seules 4 banques ont pris des engagements de financement jusqu'en 2030, les objectifs de financement de la plupart des acteurs s'arrêtant à 2025.

En supposant une progression linéaire dans la réalisation des objectifs de financement, c'est-à-dire une allocation annuelle égale du montant engagé sur l'horizon temporel de l'engagement, on déduit plus de 1 500 milliards d'euros alloués pour le financement des sujets « durables » entre 2025 et 2030, dont plus de 1 000 milliards dédiés explicitement aux activités « vertes », selon les définitions proposées par les banques (cf. ci-dessous). Sur les cinq dernières années (entre 2020 et 2024 inclus), c'est plus de 2 500 milliards d'euros alloués aux enjeux de durabilité, dont plus de 900 milliards dédiés aux enjeux écologiques.

Ces montants sont à mettre en perspective avec les besoins en financement de la transition. Selon l'AIE, les besoins annuels de financement de la transition s'élèvent à 4 300 milliards de dollars d'ici 2030<sup>30</sup>. La Climate Policy Initiative (CPI) estime quant à elle que ce besoin annuel se situe entre 4 800 et 7 800 milliards de dollars d'ici 2030, puis entre 6 500 et 8 100 milliards de dollars d'ici 2050<sup>31</sup>. De manière similaire, McKinsey évalue ces besoins à 6 400 milliards de dollars par an entre 2022 et 2050, en considérant que plus de la moitié de ces financements pourraient venir des investisseurs privés, dont entre 2 000 et 2 600 milliards de la part des banques commerciales (soit environ 35%), et une part notable (19%) des ménages<sup>32</sup>. En revanche, en prenant les estimations de la CPI<sup>33</sup> quant à la répartition actuelle du financement climat par acteur, publics et privés, et en tenant compte notamment du rôle clé des banques commerciales dans la gestion de l'épargne des ménages, on peut attribuer aux banques la responsabilité d'au moins un tiers du besoin de financement<sup>34</sup>. Ainsi, face à un besoin annuel de financement de la transition se situant autour de 6 400 milliards de dollars, les banques devraient couvrir entre un tiers (répartition CPI) et la moitié (répartition McKinsey) de ce besoin, c'est-à-dire fournir entre 2 100 et 3 200 milliards de dollars par an.

Pour les 19 banques analysées dans ce rapport, les objectifs de financement annoncés pour des actifs « verts » atteignent moins de 2 000 milliards d'euros entre 2020 et 2030, soit environ 200 milliards d'euros par an d'ici 2030. **Elles ont donc engagé moins de 10% des 2100 à 3200 milliards nécessaires.** Or, ces banques représentent, à fin 2023, plus de 24 700 milliards d'euros d'actifs au bilan, soit **un tiers des actifs des banques engagés dans la NZBA.**



**Graphique 10.** Montant total engagé pour le financement des enjeux de durabilité (en Mds €)

### Quelles définitions pour les objectifs de financement ?

Parmi les 14 acteurs ayant défini des objectifs de financement, 12 indiquent s'appuyer sur les principes de la International Capital Market Association (ICMA) ou de la Loan Market Association (LMA) pour définir les activités considérées comme vertes. 8 s'appuient également sur la taxonomie européenne, en particulier sur les critères de « *substantial contribution* » des six objectifs de la taxonomie, sans pour autant faire référence au European Green Bonds Standard, un cadre pourtant plus robuste et exigeant que celui de l'ICMA, car reposant sur la taxonomie verte européenne et conçu pour renforcer la transparence autour des obligations vertes. De plus, certains font mention d'autres standards comme la taxonomie du Climate Bonds Initiative.

Par ailleurs, 2 acteurs ont établi un mécanisme de financement dédié aux énergies renouvelables, 1 a un tel mécanisme pour l'économie circulaire. En plus de financer les activités de solution climat, 3 acteurs ont un objectif quantifié de financement de la transition des entreprises vers une économie bas-carbone. Néanmoins, parmi ces 3 acteurs, **seul un dispose d'une définition détaillée et claire de ce qu'il considère être une** «

<sup>30</sup> World Economic Forum, [Financing the Transition to a Net Zero Future](#), October 2021

<sup>31</sup> Climate Policy Initiative, [How big is the Net Zero financing gap?](#), September 2023

<sup>32</sup> McKinsey & Company, [Financing the net-zero transition: From planning to practice](#), January 2023

<sup>33</sup> Climate Policy Initiative, [Global Landscape of Climate Finance 2023](#), November 2023

<sup>34</sup> Responsabilité de financement de la transition des banques : responsabilité attribuée aux banques commerciales + responsabilité attribuée aux ménages

**activité de transition** ». Les deux autres présentent des lacunes notables : le premier ne fournit aucune définition des activités éligibles à son objectif de financement de la transition, bien qu'il utilise explicitement ce concept pour valoriser son engagement ; le second se limite à une définition des mécanismes de financement entrant dans la catégorie « financement de la transition des entreprises » (ex : green loans, sustainability-linked loans, green receivables finance, sustainable supply chain finance, etc.). En revanche, pour l'acteur ayant effectivement établi un cadre définissant le financement de la transition, cette définition met l'accent sur les activités contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans des secteurs fortement émetteurs et difficiles à réduire. Plus spécifiquement, sa définition fait référence à des activités comme : l'électrification de l'équipement, remplacement du charbon par le gaz dans la production du ciment (avec un plan de décarbonation pour la suite), modernisation des lignes de transmission et des systèmes de distribution de l'électricité, usage de l'hydrogène bleu, etc.

Il est souligné que les besoins de financement portent en premier lieu sur la transformation des processus carbonés existants, et donc le financement de la transition plus que celui d'activités déjà "bas-carbone" ou compatibles avec une économie bas-carbone. A cet égard, l'étude menée montre donc encore une absence de maturité des acteurs qui ne placent pas la finance de transition, et donc l'analyse des plans de transition des entreprises, au cœur de leur stratégie et de leurs objectifs. Ce manque de maturité se matérialise notamment par l'absence de définition des « activités de transition ». Or, la formalisation d'une telle définition à travers l'établissement d'un cadre spécifique, est indispensable pour garantir que les moyens de financement soient effectivement déployés pour accompagner les entreprises dans leur transition.

### Indicateurs du Net-Zéro Donut utilisés pour la section 3.3.



#### Types d'objectifs intermédiaires

- **1107** : Number of intermediate targets set by the actor (nb)

#### Calendriers

- **4101, 4201, 4301, 4401, 4501, 4601** : Reference date(s) of this intermediate target(s) (nb)
- **4102, 4202, 4302, 4402, 4502, 4602** : Target year(s) of this intermediate target(s) (nb)

#### Périmètres financiers

- **4106, 4206, 4306, 4406, 4506, 4606** : Financial activities OR asset classes of the actor concerned by this intermediate target (txt)
- **1201** : Share of the actor's total assets committed to its intermediate targets (%)

#### Progrès observés

- **4111, 4211, 4311, 4411, 4511, 4611** : The metric has progressed in line with the intermediate target (Y/N)
- **4109, 4209, 4309, 4409, 4509, 4609** : Measurement of the intermediate target metric during the last exercise (nb)

#### Objectifs sectoriels

- **4512** : Sectors included in the actor's intermediate sectoral targets (txt)
- **4504** : Description of the intermediate target (txt)
- **4508** : Scopes of portfolio companies included in the actor's intermediate target (Scope 1 & 2, scope 1, 2 & 3 partial, scope 1, 2 & 3) (txt)
- **1104** : List of general or sectoral scenario(s) used by the actor to set its objectives (txt)
- **1105** : Reference temperature of decarbonization scenarios used by the actor (txt)

#### Objectifs de financement

- **4209** : Measurement of the intermediate target metric during the last exercise (nb)
- **4204** : Description of the intermediate target (txt)
- **4205** : Methodology used by the actor to define the intermediate target (txt)
- **4213** : Definition of "climate solutions" used by the actor (txt)

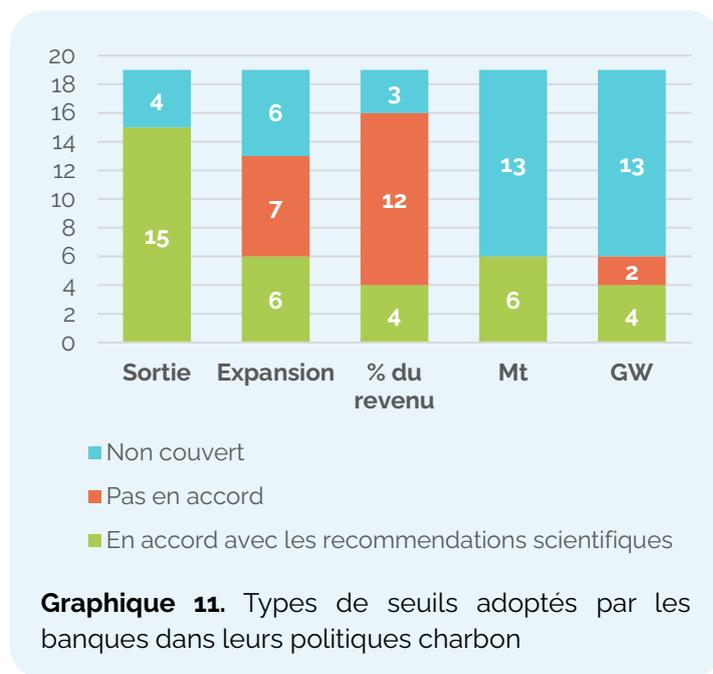
### 3.4. Energies fossiles

Parmi les 19 banques analysées, toutes ont établi des politiques charbon et de pétrole et gaz, englobant notamment les hydrocarbures non-conventionnels. Ces politiques engagent 15 banques à sortir du charbon d'ici 2030/2040 selon les recommandations de l'AIE, dont **3 banques ayant fixé une date de sortie complète du charbon avant 2030, et une banque ayant des objectifs de sortie des énergies fossiles. En revanche, 3 banques n'ont aucun engagement de sortie du charbon, et une majorité des banques n'envisage pas d'arrêter de financer le pétrole et gaz.**

#### i. Charbon

En parallèle des engagements de sortie du charbon, 17 acteurs ont également formalisé des critères d'exclusion, dont l'exclusion des entreprises impliquées dans le développement des capacités de charbon. Pour 6 banques, ce critère s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon, i.e. aux entreprises exploitant de nouvelles mines de charbon, étendant leur capacité installée de charbon et construisant de nouvelles infrastructures destinées aux actifs de charbon. 7 banques n'appliquent cependant ce critère que partiellement, et **5 n'ont aucun engagement pour arrêter de soutenir les entreprises développant des projets de charbon.**

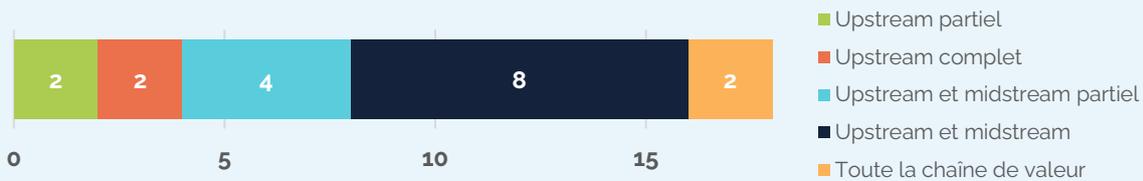
Par ailleurs, 15 banques, dont l'une indiquant ne plus posséder d'actifs liés au charbon, ont défini des seuils d'exclusion. Parmi ces acteurs, tous ont des seuils d'exclusion relative, portant sur la part du revenu liée au charbon. En revanche, 13 n'ont aucun seuil d'exclusion en absolu pour les producteurs de l'électricité à partir du charbon, et 13 n'ont aucun seuil absolu pour les entreprises exploitant les mines de charbon. Seules 5 banques présentent donc une politique permettant d'effectivement exclure les entreprises fortement exposées au charbon en prenant en compte à la fois la capacité installée liée au charbon des producteurs d'électricité, et la capacité de production de charbon des entreprises minières. Les seuils relatifs d'exclusion du charbon dans les portefeuilles varient entre : **10% et 80% du revenu lié au charbon**, 5Mt et 10Mt en volume de production de charbon, et 5GW et 10GW d'électricité générée à partir de charbon. **Seules 4 banques ont des critères d'exclusions en accord avec tous les seuils adoptés par la Global Coal Exit List (GCEL)** de Urgewald, et 2 autres ont des seuils alignés en termes de production de charbon (en Mt).



#### ii. Pétrole et gaz

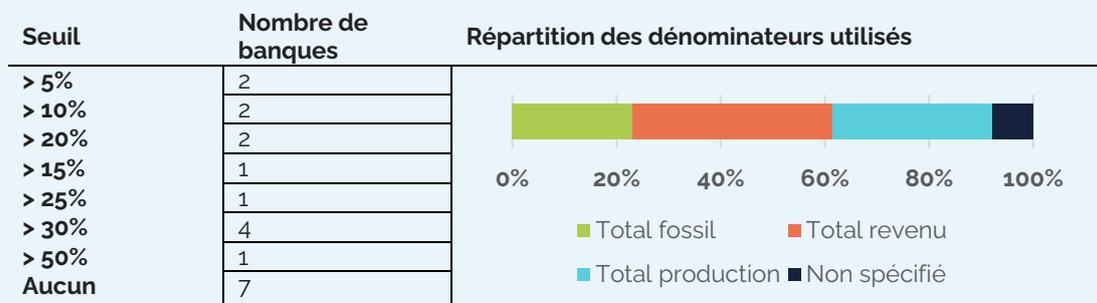
Toutes les banques analysées ont établi une politique de pétrole et gaz, indépendante ou intégrée à sa politique ESG, et pour toutes, les hydrocarbures non-conventionnels y sont abordés. Le niveau d'ambition diffère matériellement entre acteurs. **Seules 3 banques s'engagent à systématiquement exclure les entreprises développant de nouveaux projets et des projets d'expansion, et 2 banques ont des politiques couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du pétrole et gaz conventionnels.**

En effet, 4 acteurs ne prennent pas en compte du tout le pétrole et gaz midstream (i.e. les projets et entreprises impliquées dans les activités d'infrastructure et de transport à destination du pétrole et gaz), et 4 prennent en compte ces projets d'une manière partielle. De plus, il faut noter que bien que certains acteurs, 8 banques analysées, déclarent avoir une politique abordant l'ensemble du pétrole et gaz midstream et downstream, pour une majorité, cela ne concerne que les énergies non-conventionnelles.



**Graphique 12.** Chaîne de valeur du pétrole et gaz incluse dans les politiques sectorielles des banques

Ainsi, les critères d'exclusion pour le pétrole et gaz sont souvent définis pour les activités non-conventionnelles. Mais là également, seules 4 banques ont une politique prenant en compte non seulement tous les hydrocarbures non-conventionnels, mais aussi les projets d'expansion des capacités de pétrole et gaz conventionnel. **Par ailleurs, certaines banques (6, soit 32%) n'établissent ces exclusions qu'au niveau du financement direct de projets liés au non-conventionnel.** En effet, seules 13 ont défini des seuils d'exclusion au niveau de financement général des entreprises en fonction du revenu lié au non-conventionnel, de la part du non-conventionnel dans la production totale, ou de la part du non-conventionnel dans la production totale en énergie fossile. A noter qu'ici aussi, pour certains acteurs, certains seuils ne s'appliquent qu'à un type spécifique d'hydrocarbure non-conventionnel.



**Tableau 4. & Graphique 13.** Seuils d'exclusion du pétrole et gaz non-conventionnel des politiques sectorielles des banques

### iii. Engagement avec les entreprises impliquées dans les énergies fossiles

Certaines banques démontrent par ailleurs une volonté d'établir une stratégie d'engagement envers les entreprises impliquées dans les énergies fossiles. **10 banques conditionnent l'accès aux financements à l'établissement d'un plan de transition menant vers la sortie du charbon, et un acteur pousse également les entreprises de pétrole et gaz à adopter une telle transition.** Pour le reste, un engagement de sortie n'est pas exigé.

| Plan de transition comprenant la sortie du | Nombre de banques |
|--|-------------------|
| Charbon                                    | 10                |
| Pétrole et gaz                             | 1                 |

**Tableau 5.** Nombre de banques ayant des critères d'exclusion portant sur l'existence d'un plan de transition

Il est souligné que les banques qui demandent un plan de transition ne détaillent pas les attendus minimums permettant de démontrer la pertinence et la crédibilité de ce plan (cf. notamment le travail mené par le collectif ATP-Col pour définir les critères d'analyses d'un plan de transition, ou encore le récent [guide de l'IFD](#)). Ces éléments sont cependant essentiels afin de déterminer la pertinence des financements.

### iv. Périmètre financier couvert par ces politiques

Ces politiques couvrent un champ de financement variable selon les acteurs. Il convient de souligner que la politique relative au charbon s'applique à toutes les activités bancaires, y compris les activités de banque

d'investissement (Capital Market Activities - CMA) pour 15 banques analysées, tandis que la politique relative au pétrole et au gaz s'applique ainsi pour 13 banques. En revanche, 4 banques ont des politiques charbon, et 6 des politiques de pétrole et gaz ne couvrant pas explicitement les activités de banque sur le marché des capitaux. Pour une banque, la politique pétrole et gaz s'applique à ces activités, mais avec quelques exceptions.

| Tableau 6. Périmètre financier par les politiques fossiles |  | Prêts au bilan | Prêts au bilan et hors bilan | Toutes les activités bancaires <sup>35</sup> |
|--|--|----------------|------------------------------|--|
|  |  |                |                              |  |
| Charbon  |  | 4              | 0                            | 15   |
| Pétrole et gaz   |  | 5              | 1                            | 13   |

## v. Exposition aux énergies fossiles

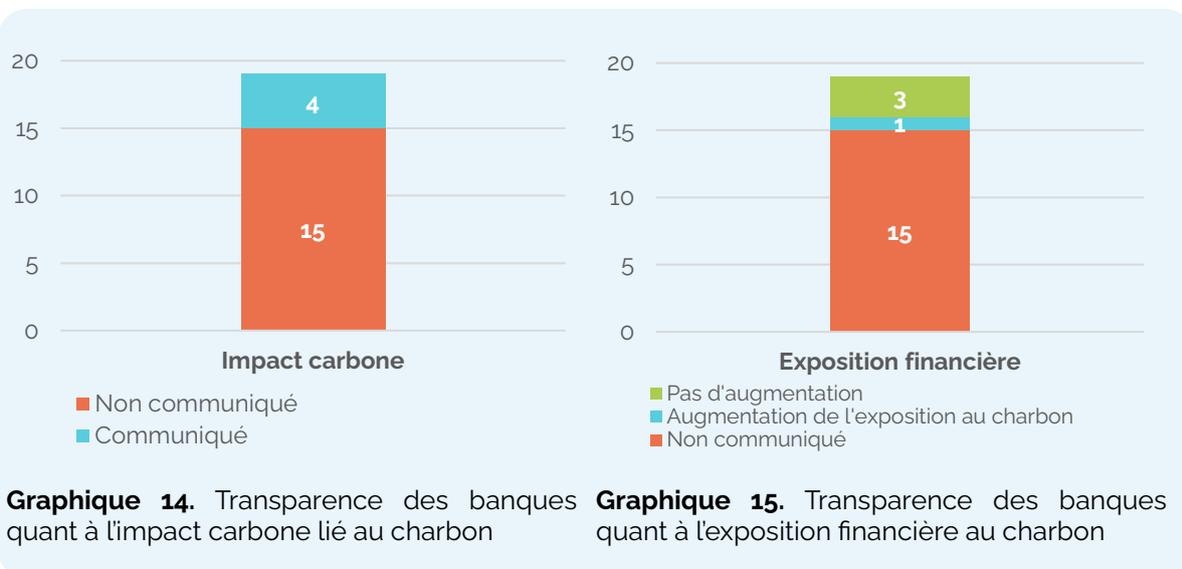
### Charbon

Si toutes les banques ont une politique en matière de charbon et ont fixé certains seuils d'exclusion, **aucune n'a fourni publiquement les informations nécessaires pour évaluer si la politique formalisée est respectée** en divulguant leur exposition au charbon et l'impact carbone qui en découle.

Parmi les banques exposées au charbon (une banque analysée n'a pas d'actifs liés au charbon dans son portefeuille), aucune n'est suffisamment transparente sur son impact carbone lié à son exposition aux actifs liés au charbon. Ce constat est notamment conséquence du nombre très limité de banques ayant fixé des objectifs sectoriels intermédiaires pour le charbon : 3 banques ont des objectifs absolus de réduction des émissions pour l'extraction du charbon, 2 banques ont des objectifs quantifiés de réduction de l'exposition au charbon, l'une concernant son portefeuille de producteurs de l'électricité, l'autre concernant les entreprises d'extraction et de production de charbon. Parmi ces banques, seules 3 communiquent leurs émissions attribuables au financement d'entreprises d'extraction du charbon, mais cette divulgation ne prend pas en compte le financement de l'électricité produite à partir du charbon.

En ce qui concerne l'exposition financière aux actifs liés au charbon, la réglementation Pilier 3 prévoit la divulgation de la valeur comptable brute liée à l'extraction du charbon et du lignite. La plupart des acteurs ne vont pas au-delà de cette divulgation obligatoire. Parmi les banques exposées au charbon, seule une banque européenne divulgue son exposition totale au charbon en se basant sur les revenus que les entreprises du portefeuille tirent de l'extraction du charbon ou de leur capacité de production énergétique à base de charbon. Une autre banque, de par son objectif intermédiaire portant sur la part du charbon dans son portefeuille de production de l'électricité, communique ce chiffre, en parallèle de son rapport pilier 3. Pour cette banque, il est donc possible d'estimer le montant de financements accordés au charbon. Ainsi, pour 3 banques, **il n'est pas possible d'affirmer qu'elles n'ont pas alloué de financement au charbon thermique au cours du dernier exercice.**

<sup>35</sup> Y compris les activités de banque d'investissement



**Graphique 14.** Transparence des banques quant à l'impact carbone lié au charbon

**Graphique 15.** Transparence des banques quant à l'exposition financière au charbon

## Pétrole et gaz

Des résultats similaires peuvent être trouvés pour le pétrole et gaz, avec une différence notable : étant donné que la plupart des banques analysées dans ce rapport ont fixé des objectifs intermédiaires pour ce secteur, les émissions financées qui y sont liées sont communiquées. Ainsi, parmi les 19 banques couvertes par cette étude, toutes sauf 2 divulguent les émissions financées liées au financement du pétrole et du gaz. **Ensemble, elles comptabilisent le financement d'environ 300 millions<sup>36</sup> <sup>37</sup> de tonnes d'émissions annuelles de GES du secteur pétrolier et gazier.** Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, cette divulgation, pour la plupart des banques, ne couvre que la chaîne de valeur upstream du pétrole et gaz, seulement 3 incluent le midstream et downstream. En outre, **les montants communiqués ne prennent pas en compte l'ensemble des scopes d'émission** : le scope 1 est pris en compte par 12 banques (63%), le scope 2 par 11 (58%), et le scope 3 par 13 (68%).

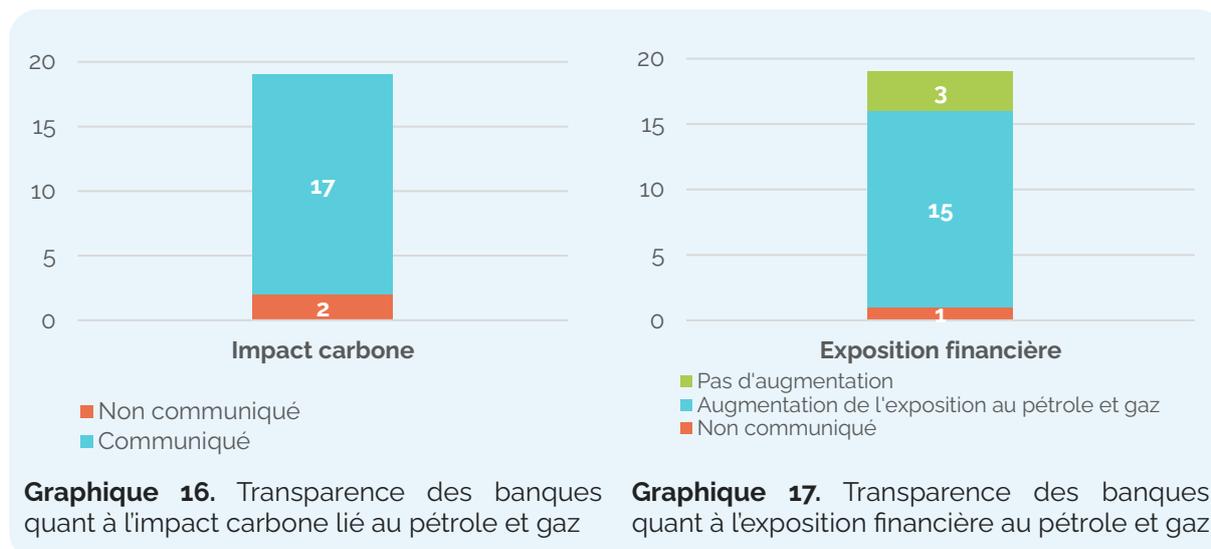
En ce qui concerne l'exposition financière au pétrole et gaz, **la plupart des acteurs ne fournissent les informations que dans le cadre de la divulgation obligatoire au titre de la réglementation Pilier 3.** Le Pilier 3 ne contenant que les expositions au bilan, les expositions hors bilan ne sont généralement pas divulguées et non prises en compte dans la mesure de l'empreinte carbone des acteurs. Lorsque seules les informations du Pilier 3 étaient disponibles, les secteurs suivants ont été pris en compte : extraction de pétrole et de gaz ; fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés ; fabrication de gaz et distribution de combustibles gazeux par réseau ; exposition aux entreprises de production, de transmission et de distribution d'électricité exclues des Paris-Aligned Benchmarks ; exposition aux entreprises de production d'électricité exclues Paris-Aligned Benchmarks. Pour ces dernières, il convient de noter que si certaines entreprises explicitent leur définition des entreprises exclues des Paris-Aligned Benchmarks, la plupart ne le font pas. Ainsi l'étude suppose que le montant considéré comme exclu des Paris-Aligned Benchmarks correspond aux entreprises productrices de l'électricité à partir de combustibles fossiles.

Une comparaison avec les chiffres de 2022 montre que **16 des banques européennes couvertes par cette étude (soit 84%) ont alloués de nouveaux financements aux entreprises liées au pétrole et au gaz, sans qu'a**

<sup>36</sup> Ce montant reflète les émissions financées liées au pétrole et au gaz, telles que communiquées par les banques dans le cadre des objectifs intermédiaires. Toutefois, pour certaines banques, des différences de périmètre (financier, chaîne de valeur, scopes) existent entre celui pris en compte pour définir ces objectifs et celui utilisé pour estimer les émissions globales financées à l'échelle de l'entité (cf. 3.5.). Ainsi, les émissions financées (liées au pétrole et gaz) retenues pour le calcul des émissions globales financées diffèrent de celles utilisées pour le suivi des objectifs intermédiaires.

<sup>37</sup> A noter également que ce montant comprend les émissions financées liées au pétrole et gaz de Crédit Suisse, acquis par UBS AG. Pour d'autres données communiquées, notamment les émissions financées totales (cf. 3.5.), UBS AG n'a pas intégré les chiffres de Crédit Suisse.

priori ces financements soient conditionnés par, notamment, l'analyse d'un plan de transition crédible et robuste.



En moyenne, l'exposition des banques aux hydrocarbures représente 2,31 % de leur valeur comptable brute totale. Pour la banque la moins exposée, les actifs liés au charbon, au pétrole et au gaz représentent 0,01 % de ses actifs, tandis que la plus exposée a une exposition financière de 4,5 % aux combustibles fossiles.

#### Indicateurs du Net-Zéro Donut utilisés pour la section 3.4.



##### Chaîne de valeur couverte

- **2705** : Description of oil and gas value chain activities integrated within the policy scope (txt)
- **2708** : The actor has an unconventional hydrocarbon policy (Y/N)

##### Exposition aux énergies fossiles

- **6129** : The actor publishes its greenhouse gas emissions linked to the coal sector (Y/N)
- **6130** : Greenhouse gas emissions of the actor linked to the coal sector (nb)
- **6131** : Amount of investments in thermal coal during the last financial year (in €m) (nb)
- **6133** : Greenhouse gas emissions of the actor linked to the oil and gas sector (nb)
- **6135** : Amount of the actor's investments in the oil and gas sector (nb)
- **6136** : Share of the actor's total assets invested in hydrocarbons (%)

## 3.5. Emissions de gaz à effet de serre financées

### vii. Pratiques de calcul d'émissions

La publication des émissions financées est importante en tant que mesure de transparence, et peut être déclinée de nombreuses manières (en valeur brute, en déclinant par scope d'émissions, en déclinant par secteur d'activité, par classe d'actifs, etc.). Cependant, 3 banques du périmètre (16%) ne publient leurs émissions financées d'aucune manière. En termes de méthodologie utilisée pour la comptabilité carbone, les banques publiant leurs émissions (16 banques, 84%) se basent sur la méthodologie du PCAF et donc du GHG Protocol, directement ou au travers de méthodologies de calcul internes. Cependant, il est important de souligner que malgré l'utilisation répandue de cette méthodologie, la comptabilité carbone reste un exercice subjectif pour les acteurs financiers. En effet, celle-ci repose avant tout sur la fiabilité du reporting extra-financier des

entreprises qu'elles financent, dont les méthodologies sont variables<sup>38</sup>. De même, les montants attribués *in fine* aux financeurs varient selon le facteur d'attribution utilisé (par rapport au prix de l'action, par rapport au chiffre d'affaires de l'entreprise). Enfin, les différences de scopes et les multiples comptages qui peuvent en résulter sont à prendre en compte, puisque les émissions directes d'une entreprise seront comptabilisées au scope 3 d'autres acteurs en amont et aval de sa chaîne de valeur. Les scopes 3 ne sont pas encore assez granulaires pour prévenir d'un multiple comptage, qu'il faut donc anticiper lors du traitement des émissions financées des acteurs financiers.

Cela étant dit, les modalités de déclaration d'émissions financées utilisées par les banques sont variées. Une forte majorité des banques (16 banques, 84%) détaillent leurs émissions financées par secteur d'activité, dont leur classification de secteurs à forte intensité carbone. Ces émissions sectorielles sont exprimées selon des métriques d'intensité physique comme les tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par MWh produits pour la génération d'électricité, les tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par tonne de ciment produit pour le ciment, ou les tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> pour l'immobilier.

Mais l'intensité physique n'est pas l'unique manière de contextualiser les émissions, puisqu'une part plus faible de banques (7 banques, 37%) choisissent de publier leurs émissions financées en intensité monétaire, soit en tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par million d'euros investis.

Le périmètre d'émissions des actifs sous-jacents est également important dans la compréhension des émissions financées des banques. La différence entre émissions directes (scope 1 et 2) et émissions indirectes (scope 3) peut être majeure pour certains secteurs (dont la finance), et **l'intégration des trois scopes n'est pas une pratique systématique parmi les acteurs financiers. En effet, seules 3 banques (16%) communiquent sur leurs émissions financées en intégrant les scopes 1, 2 et 3 complets de leurs sous-jacents**. 12 banques (63%) utilisent des données d'émissions partielles (scope 1 & 2 ou scope 1, 2 et 3 partiel), et 1 (5%) ne détaille pas les scopes pris en compte dans sa méthodologie.

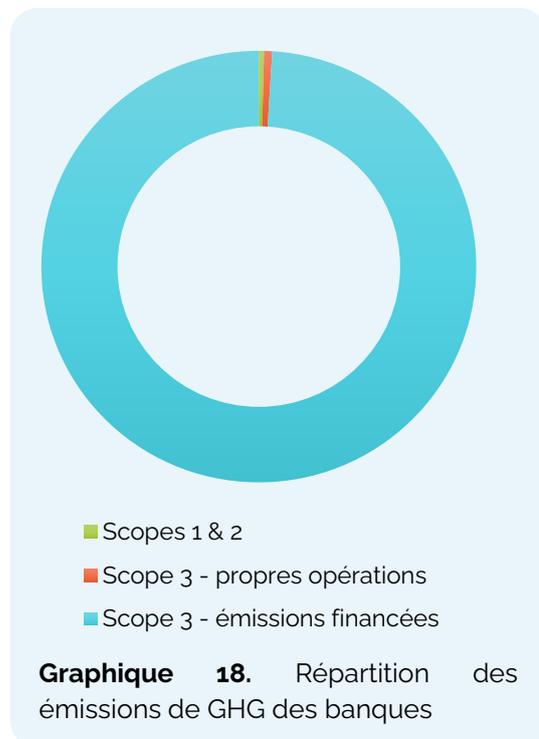
### i. Emissions de gaz à effet de serre

Ces choix se reflètent dans les totaux d'émissions finalement déclarées par les banques, qui peuvent rendre difficile la comparaison de deux institutions financières aux pratiques différentes.

Cependant, en agrégeant les données d'émissions, nous pouvons observer certains ordres de grandeur intéressants. **Parmi les 19 banques étudiées, 16 (84%) ont publié leurs émissions absolues en tCO<sub>2</sub>e pour les scopes 1, 2 et 3 incluant leurs émissions financées**, sur un périmètre incluant rarement les émissions attribuables aux activités hors bilan.

Selon leurs dernières déclarations, leurs émissions indirectes (scope 3) s'élevaient à environ 60 MtCO<sub>2</sub>e émises et leurs émissions directes à environ 0,2 MtCO<sub>2</sub>e en moyenne, **soit 0,38% de leurs émissions totales**<sup>39</sup>, illustrant le rapport de force logiquement déséquilibré entre émissions directes et indirectes du secteur financier.

Ces émissions du scope 3 proviennent en immense majorité du pôle 3.15. Emissions financées, **(environ 99% des émissions scope 3 des banques)**.



<sup>38</sup> Voir Greenpeace – [Bilan carbone de TotalEnergies : révélations](#)

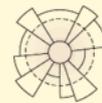
<sup>39</sup> Ces valeurs ont été calculées à partir des données publiques des 19 banques, qui peuvent avoir utilisé des périmètres et des méthodologies différents pour leurs calculs.

### viii. Utilisation de la compensation carbone

Pour projeter leurs émissions sur une trajectoire cohérente avec les objectifs pris, les institutions financières ont dans certains cas recours à de la compensation carbone. 6 banques (32%) compensent en effet leurs émissions de GES ou prévoient de le faire. Elles contextualisent dans l'ensemble l'utilisation de cette compensation, puisque 5 des 6 banques précisent que ces compensations seraient additionnelles aux efforts menés pour réduire leurs émissions de GHG conformément aux scénarios identifiés pour leurs objectifs intermédiaires et ne se substitueraient ainsi pas à une réduction effective de leurs émissions directes et indirectes. Pour rappel, l'ADEME identifie 5 règles de bonne utilisation de compensation carbone<sup>40</sup>, comprenant la publication d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, des réductions et des compensations utilisées afin de s'assurer de l'additionnalité de ces compensations.

**« 6 banques compensent leurs émissions de GES ou prévoient de le faire. »**

#### Indicateurs du Net-Zéro Donut utilisés pour la section 3.5.



##### Méthodologie

- **4701** : The actor publishes its financed emissions (Y/N)
- **4702** : Recognized methodology used by the actor to calculate its carbon footprint (txt)
- **4705** : The calculation of the actor's financed emissions is carried out using emissions from all scopes of the assets in the portfolio (Y/N)

##### Détail des données d'émissions

- **6122** : The actor publishes its financed emissions in monetary intensity (Y/N)
- **6124** : Emissions from high impact sectors are published separately (oil and gas, mining, transport, building construction, materials and industry) (Y/N)
- **6125** : The actor publishes its emissions in physical intensity by sector (Y/N)

##### Compensation

- **2801** : The actor plans to offset its emissions in pursuit of its intermediate and final objectives (Y/N)
- **2802** : The planned compensation envisaged is additional: it does not replace a possible reduction in the actor's emissions (Y/N)

##### Emissions

- **6120** : Sum of absolute direct and indirect emissions of the actor (in tCO<sub>2e</sub>) (nb)
- **6121** : Absolute scope 3 emissions of the actor (in tCO<sub>2e</sub>) (nb)

## 3.6. Engagement

### i. Avec les entreprises en portefeuille

Le levier d'exclusion en finance durable est mis en œuvre d'une manière formalisée par toutes les banques, qui établissent des seuils et des critères d'exclusion au sein de politiques sectorielles appliquées à leurs activités (principalement pour le charbon et le pétrole et gaz). Le levier d'engagement avec les entreprises, quant à lui, n'est pas aussi généralisé.

En effet, si la plupart des banques ont identifié certaines actions d'engagement, en particulier lorsqu'il s'agit d'entreprises appartenant à des secteurs pour lesquels elles ont fixé un objectif intermédiaire de réduction des émissions de carbone, **la plupart d'entre elles n'ont pas formalisé cette approche en définissant une politique d'engagement**. 13 banques sont dans ce cas, tandis que 6 peuvent être considérées comme mieux

<sup>40</sup> [ADEME presse](#) - Compensation carbone : 5 règles de bonnes pratiques

structurées à cet égard, car elles ont au moins soit inscrit un processus d'engagement dans leurs politiques sectorielles, soit détaillé une stratégie d'engagement dans leur rapport ESG.

Les actions d'engagement prennent forme de dialogues individuels et de conseil sur des sujets de la transition (intégration des critères ESG, efficacité énergétique, etc.). Cela passe également par l'accord de financement dédié aux projets verts, pour la transition des clients. Et **pour 5 banques, cela s'appuie sur une étape préalable de revue de l'empreinte carbone de l'entreprise, ainsi que de son plan de transition**. Les acteurs affirment qu'une telle revue se fait en fonction des critères comme l'empreinte carbone et les objectifs de réduction des émissions, la transparence carbone, le plan d'investissement accompagnant le plan de transition, l'intégration des risques climat, la gouvernance, etc. A noter que certaines banques activent leur processus d'engagement et d'évaluation du plan de transition seulement pour les secteurs les plus émetteurs. D'autres adoptent une approche de catégorisation / hiérarchisation des entreprises en fonction de l'impact carbone et de l'ambition de la stratégie de décarbonation de ces entreprises, une approche leur permettant de cibler leur processus d'engagement.

Néanmoins, aucune banque n'a pour le moment systématisé cette approche à toutes les entreprises financées. Aucune des banques analysées n'a une politique d'engagement couvrant l'ensemble des secteurs financés, ou du moins une stratégie de priorisation publiée couvrant l'ensemble des entreprises à fort impact climatique. En effet, la plupart des banques ayant défini un processus d'engagement l'ont fait pour les entreprises liées aux énergies fossiles. Pour les autres secteurs, il n'y a pas de processus clair, mais plutôt une identification de champs d'actions possibles.

Pour 12 banques, **l'absence de politiques d'engagement se traduit également par un manque de processus d'escalade formalisé**, dans le cas où une entreprise du portefeuille ne serait pas en conformité avec les

**« L'absence de politiques d'engagement se traduit également par un manque de processus d'escalade formalisé. »**

politiques sectorielles établies. Pour le reste, une stratégie d'escalade a bien été définie, mais avec des étapes intermédiaires différentes en fonction des acteurs : 4 banques identifient l'engagement comme étape préalable au désinvestissement, et 2 banques vont plus loin en identifiant des sanctions en fonction du retard des entreprises dans leur transition. Ces sanctions font référence pour une banque à un traitement ou un accord de financement différencié, en fonction de l'exposition de l'entreprise aux énergies fossiles, par exemple en permettant à une

entreprise fortement exposée à accéder uniquement aux financements de projets verts. Dans ce cas, il peut être souligné que l'impact global sur la contribution est incertain dans la mesure où l'octroi de ce financement libère de la capacité pour l'entreprise à financer autrement, ou autofinancer, des projets contraires à l'atteinte de l'objectif de neutralité climatique.

Par ailleurs, bien que certaines banques déclarent mener des actions d'engagement envers les entreprises financées, il y a un manque de transparence quant aux actions effectivement mises en place : aucune banque ne communique clairement ni les actions concrètes menées, ni les résultats de cette démarche. Seule une banque a un objectif intermédiaire d'engagement quantifié, nouvellement établi en 2023. **Ainsi, aucune banque n'a pour l'instant de suivi public de leurs actions d'engagement, sous aucune forme, ni dans un rapport d'engagement individuel, ni intégré au rapport ESG.**

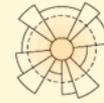
## **ii. Avec d'autres acteurs de l'écosystème**

En ce qui concerne l'engagement avec d'autres acteurs de l'écosystème que les entreprises financées, plusieurs banques déclarent participer à des groupes de travail et être membres d'initiatives d'engagement et d'alliances, dont bien sûr l'alliance NZBA. En effet, toutes les banques, à l'exception d'une seule, ont précisé leur engagement au sein de groupes de travail avec des pairs : pour 12 banques, cet engagement est prolifique, et conduit à des publications ou à des développements de pratiques et de normes guidant l'établissement d'objectifs intermédiaires de décarbonation sectorielle, ainsi que l'atteinte de ces objectifs.

En plus de participer à l'engagement avec leurs pairs en adhérant à des groupes de travail, 6 banques ont également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes pour l'alignement de leur secteur en fondant ou en codirigeant des groupes de travail tels que les groupes de travail Aviation Climate-Aligned Finance (CAF), Aluminium Climate-Aligned Finance ou Sustainable Steel Principles.

En outre, certaines banques mènent des actions d'engagement envers le gouvernement et déclarent être attentives aux critiques qui peuvent surgir de la part de la société civile. Ceci passe majoritairement par un dialogue entre la direction et les représentants du gouvernement (14 banques) ou par une revue et réponse aux consultations publiques des organismes réglementant la finance durable (8 banques), ainsi que par une prise en compte des recommandations des ONG (9 banques).

### Indicateurs du Net-Zéro Donut utilisés pour la section 3.6.



#### Engagement avec les entreprises financées

- **3101** : The actor has an engagement policy (Y/N)
- **3102** : The actor has an exclusion policy (Y/N)
- **3103** : Steps of escalation policy (txt)
- **3201** : Levers of engagement of portfolio companies identified by the actor in its engagement policy (txt)
- **3202** : Description of the actor's activities and initiatives to help the transition of actors dependent on fossil fuels (txt)
- **3203** : Details of specific measures taken by the actor in the case of sectors with high emissions potential (energy, transport, cement, etc.) (txt)
- **6109** : The actor publishes an annual engagement report (Y/N)

#### Engagement avec les autres acteurs de l'écosystème

- **3301** : The actor takes part in working groups with its peers aiming to advance sustainability practices in line with its own intermediate targets
- **6117** : The actor details its engagement actions towards its peers (engagement between management companies, between banks, between insurers) (txt)
- **3401** : Engagement strategy with public authorities (txt)

## 3.7. Gouvernance et moyens internes déployés

### i. Organes responsables de l'engagement NZBA

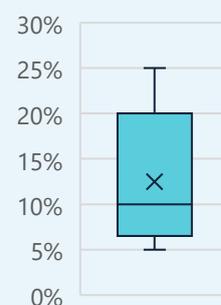
**« 53% des banques identifient leur conseil d'administration comme responsables directs des plans de transition. »**

Les pratiques de gouvernance sont assez harmonisées en termes de responsabilité. 10 banques (53%) identifient leurs conseils d'administration comme responsables directs de la bonne application des plans de transition devant permettre d'atteindre les objectifs intermédiaires définis, et les 9 autres (47%) délèguent cette responsabilité à des comités dédiés pouvant inclure des membres du CA.

La fréquence de rencontre de ces comités est variée, et fluctue entre une fois par an et près de deux fois par mois d'une banque à l'autre. Cet indicateur de fréquence, bien que présentant des limites (pas de garantie quant à la qualité/efficacité des échanges), permet d'objectiver le temps consacré aux sujets supervisés.

### ii. Rémunération indexée

Une forte majorité des banques (17 banques, 89%) déclare indexer une part de la rémunération variable de leurs dirigeants sur la performance climatique au cours de l'exercice. Ce critère climatique peut être inclus en tant que tel, ou au sein d'un critère plus large de considérations ESG. Les éléments déclencheurs de ces rémunérations ne sont cependant pas précisés dans l'ensemble, et sont conditionnés à l'atteinte des objectifs généraux des banques. Une plus grande granularité d'information permettrait de mieux comprendre le sérieux des acteurs



**Graphique 19.** Part du critère climat dans la rémunération variable des dirigeants

envers leur ambitions climatiques, et leur confiance quant à leur capacité à les réaliser.

Une part réduite (14 banques, 74%) publie cependant la part qu'occupe ce critère dans la rémunération variable globale. Celle-ci varie entre 5% et 25% de la rémunération variable dans le périmètre étudié, avec comme moyenne 12%.

### iii. Formation du personnel

Toutes les banques du périmètre organisent des sessions de formation sur le climat à destination de leurs équipes internes. Cependant, une partie réduite les propose annuellement (4 banques, 21%). Ces formations permettent d'atteindre un niveau plancher de compétence dans des positions variées de l'organigramme des acteurs, et peuvent être accompagnées par des modules approfondis permettant d'identifier des experts ESG. C'est le cas de trois banques (16%), dont les experts ne sont pas nécessairement dédiés au climat mais à un spectre plus large de l'ESG.

Certains acteurs (6 banques, 32%) administrent des programmes de formation aux organes de direction différents de ceux à destination des équipes opérationnelles. Ces programmes dédiés prennent la forme de formations plus fréquentes que pour le reste des employés, sur un spectre de sujet plus large, afin de se maintenir à jour des enjeux de durabilité de leurs activités. Parmi les banques analysées, on peut citer :

- Une formation sur les scénarios climatiques incluant un focus sur les attentes réglementaires et sur les risques climatiques de premier et second ordre,
- Une formation sur la perception « outside-in » menée par des experts académiques couplée à une introduction aux risques humains et de transition juste,
- Une formation menée par des experts externes sur attentes réglementaires de gestion des risques climatiques, comment appréhender le marché des données ESG, une introduction aux thématiques émergentes de l'ESG, une session dédiée aux dépendances du secteur de la bancassurance.

**Il est important de rappeler que les formations, bien qu'importantes, ne se substituent pas à des actions concrètes pour accompagner la poursuite des objectifs intermédiaires définis par les institutions financières.** Elles peuvent cependant contribuer à un éveil climatique en interne et à une montée en compétence sur des éléments-clés (analyse des plans de transition, gestion des risques, recueil des aspirations extra-financières des clients notamment particuliers), à condition d'être menées par des experts, potentiellement externes, s'appuyant sur les dernières données scientifiques disponibles, et d'être mises en relation avec les enjeux quotidiens des personnes formées.

#### Indicateurs du Net-Zéro Donut utilisés pour la section 3.7.



##### Organes de gouvernance responsables

- **5101** : Governance body responsible for overseeing the actor's transition plan (txt)
- **5102** : How often does this governance body discuss progress on the climate plan? (txt)

##### Rémunération indexée

- **5104** : Executive remuneration is at least partially indexed to the actor's climate performance (Y/N)
- **5105** : Share of executive remuneration indexed to the actor's climate performance (%)

##### Formation du personnel

- **5201** : The actor conducts internal climate training sessions (Y/N)
- **5202** : Frequency of renewal of internal climate training (txt)
- **5204** : The training provided to the actor's decision-makers is different from the rest of the employees (Y/N)
- **5205** : Summary of training provided to the board of directors, if different from that administered to the rest of the employees (txt)
- **5208** : How many of the actor's staff are dedicated to climate issues / are climate experts (nb)

## 4. Limites et projections

### 4.1. Limites de l'étude

#### i. Limite du périmètre

Le périmètre des banques étudiées par le Net-Zéro Donut a été élargi en 2024 (19 banques européennes contre 7 françaises en 2023), mais celui-ci reste limité en s'arrêtant aux frontières de l'Europe. Un élargissement de ce périmètre incluant des institutions financières hors Europe et signataires de la NZBA permettrait une comparaison plus fine des différentes régions du monde.

#### ii. Limite de la collecte

Les données du Net-Zéro Donut sont collectées humainement, comme en 2023. Ce mode de collecte permet une grande granularité d'analyse se basant notamment sur des données qualitatives, permettant de refléter un point de vue externe des plans de décarbonation des banques européennes. Etant donné que l'Observatoire se base sur de nombreux documents pour réaliser ses analyses (environ 7 documents publics par banque en moyenne), les données en résultant sont largement représentatives des pratiques des acteurs. Nous sommes cependant conscients de la large variété des données communiquées par les banques, et que leurs Net-Zéro Donuts puissent ne pas refléter l'intégralité de leurs pratiques. Pour refléter cette limite, les indicateurs pour lesquels nous n'avons pas trouvé de donnée correspondante sont indiqués « non trouvé » et non pas « non déclaré » ou « non disponible ». Nous invitons les acteurs à entrer en contact avec l'Observatoire afin d'approfondir l'analyse de leurs plans de transition.

### 4.2. Projections

L'Observatoire est conscient des limites méthodologiques auxquelles font face les institutions financières signataires des alliances net-zéro, et de la difficulté pour les alliances à définir des cadres ambitieux adaptés aux enjeux des signataires. Les institutions financières peuvent faire preuve de bonne volonté, comme le montre les résultats du vote des membres de la NZBA sur les évolutions de son cadre de référence qui introduira la déclaration des émissions attribuable à la facilitation de certaines activités de marché de capitaux, ainsi qu'une clarification des définitions et périmètres derrière les termes utilisés depuis sa création en 2021.<sup>41</sup>

Mais cette volonté de progression ne permet pas pour autant de satisfaire l'intégralité des critères de la grille d'indicateurs du Net-Zéro Donut, qui présente un taux de disponibilité des données variable entre banques du périmètre (voir 3.2.). Bien qu'une part des données collectées dans ce cadre soient réglementaires, une majorité se base sur des standards volontaires auxquels choisissent ou non de se plier les acteurs financiers. Le Net-Zéro Donut se propose comme cadre de référence de ces différentes attentes réglementaires et volontaires en vue d'évaluer la contribution des institutions financières aux attentes de l'Accord de Paris.

L'Observatoire continuera d'approfondir et d'améliorer son cadre avec l'appui du Comité Scientifique afin de capter adéquatement les enjeux de transition des institutions financières et de leurs actifs, et de répondre à un besoin de standardisation des données climat dans le secteur financier.

Toutes les données utilisées dans ce rapport sont disponibles sur le site de l'Observatoire ainsi que sur demande à l'adresse [contact@sustainablefinanceobservatory.org](mailto:contact@sustainablefinanceobservatory.org).

Le Net-Zéro Donut sur le site de l'Observatoire permet de comparer les données sous-jacentes des acteurs de l'étude, et de comparer la représentation visuelle des Net-Zéro Donut par acteur, par région (France et reste de l'Europe) et par thématique.

---

<sup>41</sup> NZBA - Net-Zero Banking Alliance 2024 Progress Report

# Annexes

## Annexe 1 – Sources externes du cadre du Net-Zéro Donut

| Source     | Document  | Lien  |
|------------|---|---|
| ACT        | ADEME ACT Finance (2023) – ADEME. Assessing low-Carbon Transition. Investors and Assessing Low-Carbon Transition. Banks. Investors.           | <a href="https://actinitiative.org/act-finance-la-methodologie-pour-le-secteur-financier/">https://actinitiative.org/act-finance-la-methodologie-pour-le-secteur-financier/</a>   |
| Carbone 4  | Net Zero Initiative - Un Référentiel Pour Une Neutralité Carbone Collective   | <a href="https://www.carbone4.com/files/wp-content/uploads/2020/04/Carbone-4-Referentiel-NZI-avril-2020.pdf">https://www.carbone4.com/files/wp-content/uploads/2020/04/Carbone-4-Referentiel-NZI-avril-2020.pdf</a>   |
| TCFD       | TCFD – Task Force on Climate-related Financial Disclosures. Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans                                | <a href="https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf">https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf</a>   |
| PCAF       | PCAF (2020). The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry. First edition.                                      | <a href="https://ghgprotocol.org/sites/default/files/2023-03/The%20Global%20GHG%20Accounting%20and%20Reporting%20Standard%20for%20the%20Financial%20Industry.pdf">https://ghgprotocol.org/sites/default/files/2023-03/The%20Global%20GHG%20Accounting%20and%20Reporting%20Standard%20for%20the%20Financial%20Industry.pdf</a> |
| SBTi       | SBTi FINANCIAL INSTITUTIONS' NEAR-TERM CRITERIA Version 2.0 May 2024  | <a href="https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Financial-Institutions-Near-Term-Criteria.pdf">https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Financial-Institutions-Near-Term-Criteria.pdf</a>   |
| CA100+     | CA100+ – Climate Action 100+. Net Zero Company Benchmark  | <a href="https://www.climateaction100.org/wp-content/uploads/2023/10/CA100-Benchmark-2.0-Disclosure-Framework-Methodology-Confidential-October-2023.pdf">https://www.climateaction100.org/wp-content/uploads/2023/10/CA100-Benchmark-2.0-Disclosure-Framework-Methodology-Confidential-October-2023.pdf</a>                   |
| ISO        | ISO Net Zero – ISO IWA 42-2022. Net Zero Guidelines. Accelerating the Transition to Net Zero  | <a href="https://www.iso.org/obp/ui/en/#iso:std:iso:iwa:42:ed-1:v1:en">https://www.iso.org/obp/ui/en/#iso:std:iso:iwa:42:ed-1:v1:en</a>   |
| IFRS       | IFRS ISSB S2 – ISSB IFRS® Sustainability Disclosure Standard. IFRS S2 Climate-related Disclosures   | <a href="https://www.ifrs.org/issued-standards/ifrs-sustainability-standards-navigator/ifrs-s2-climate-related-disclosures/">https://www.ifrs.org/issued-standards/ifrs-sustainability-standards-navigator/ifrs-s2-climate-related-disclosures/</a>   |
| ESRS       | EFRAG ESRS E1 – EFRAG European Sustainability Reporting Standards. E1 Climate change  | <a href="https://www.efrag.org/sites/default/files/sites/webpublishing/SiteAssets/08%20Draft%20ESRS%20E1%20Climate%20Change%20November%202022.pdf">https://www.efrag.org/sites/default/files/sites/webpublishing/SiteAssets/08%20Draft%20ESRS%20E1%20Climate%20Change%20November%202022.pdf</a>                               |
| HLEG       | HLEG - Implementing the recommendations of the High-level Expert Group's report "Integrity Matters"   | <a href="https://www.un.org/en/climatechange/high-level-expert-group">https://www.un.org/en/climatechange/high-level-expert-group</a>   |
| GCEL       | Methodology of the Global Coal Exit List (GCEL)   | <a href="https://www.coalexit.org/sites/default/files/download_public/Methodology%20GCEL_2022_download.pdf">https://www.coalexit.org/sites/default/files/download_public/Methodology%20GCEL_2022_download.pdf</a>   |
| 29LEC      | Guide pédagogique - Décret d'application de l'article 29 de la Loi énergie-climat   | <a href="https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/gdd/a8d8c-85c4-4d74-ba6b-186f3fad4e79/files/f242d996-f393-4c11-b084-a3a627a44cf1">https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/gdd/a8d8c-85c4-4d74-ba6b-186f3fad4e79/files/f242d996-f393-4c11-b084-a3a627a44cf1</a>   |
| NZAM       | The Net Zero Asset Managers Commitment  | <a href="https://www.netzeroassetmanagers.org/commitment/">https://www.netzeroassetmanagers.org/commitment/</a>   |
| NZAOA      | NZAOA Target setting protocol - Fourth edition  | <a href="https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2024/04/NZAOA-TSP4_FINAL.pdf">https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2024/04/NZAOA-TSP4_FINAL.pdf</a>   |
| NZBA       | NZBA Guidelines for Climate Target Setting for Banks  | <a href="https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2024/03/Guidelines-for-Climate-Target-Setting-for-Banks-Version-2.pdf">https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2024/03/Guidelines-for-Climate-Target-Setting-for-Banks-Version-2.pdf</a>   |
| NZTP       | GFANZ – Glasgow Financial Alliance for Net Zero. Financial Institution Net-zero Transition Plans. Fundamentals, Recommendations, and Guidance | <a href="https://assets.bbhub.io/company/sites/63/2022/09/Recommendations-and-Guidance-on-Financial-Institution-Net-zero-Transition-Plans-November-2022.pdf">https://assets.bbhub.io/company/sites/63/2022/09/Recommendations-and-Guidance-on-Financial-Institution-Net-zero-Transition-Plans-November-2022.pdf</a>           |
| NZTP supp. | GFANZ - Scaling Transition Finance and Real-economy Decarbonization   | <a href="https://assets.bbhub.io/company/sites/63/2023/11/Transition-Finance-and-Real-Economy-Decarbonization-December-2023.pdf">https://assets.bbhub.io/company/sites/63/2023/11/Transition-Finance-and-Real-Economy-Decarbonization-December-2023.pdf</a>   |
| OBS        | Observatoire - Recommendations Of The Scientific And Expert Committee On Fossil Fuels   | <a href="https://observatoiredefinancedurable.com/documents/137/Publication_of_recommendations_n4_about_Fossil_Fuel_Indicators_VE.pdf">https://observatoiredefinancedurable.com/documents/137/Publication_of_recommendations_n4_about_Fossil_Fuel_Indicators_VE.pdf</a>   |

## Annexe 2 – Périmètre de l'étude

Le Net-Zéro Donut 2024 étudie les plans de transition et les pratiques de transparence de 47 institutions financières : 19 banques, 15 gestionnaires d'actifs, et 13 investisseurs institutionnels.

Ce rapport étudie en détail les données des Net-Zéro Donuts des 19 banques suivantes.

| Acteurs                                | Pays      | Date d'adhésion | Actifs (milliards) <sup>42</sup> | Devise |
|--|-----------|-----------------|----------------------------------|--------|
| <b>BNP Paribas</b>                     | France    | 2021            | 2 591,50                         | € Md   |
| <b>Crédit Agricole</b>                 | France    | 2021            | 2 189,40                         | € Md   |
| <b>Crédit Mutuel Alliance Fédérale</b> | France    | 2021            | 719,49                           | € Md   |
| <b>Crédit Mutuel Arkea</b>             | France    | 2022            | 191,63                           | € Md   |
| <b>Groupe BPCE</b>                     | France    | 2021            | 1 544,14                         | € Md   |
| <b>HSBC Group</b>                      | UK        | 2021            | 2 749,09                         | € Md   |
| <b>La Banque Postale</b>               | France    | 2021            | 738,15                           | € Md   |
| <b>Société Générale</b>                | France    | 2021            | 1 554,05                         | € Md   |
| <b>Banco Santander</b>                 | Espagne   | 2021            | 1 797,06                         | € Md   |
| <b>Barclays</b>                        | UK        | 2021            | 1 702,61                         | € Md   |
| <b>Deutsche Bank</b>                   | Allemagne | 2021            | 1 312,33                         | € Md   |
| <b>Intesa Sanpaolo</b>                 | Italie    | 2021            | 963,57                           | € Md   |
| <b>UBS</b>                             | Suisse    | 2021            | 1 553,59                         | € Md   |
| <b>Lloyds Banking Group</b>            | UK        | 2021            | 1 015,76                         | € Md   |
| <b>UniCredit</b>                       | Italie    | 2021            | 784,97                           | € Md   |
| <b>ING</b>                             | Pays-Bas  | 2021            | 980,30                           | € Md   |
| <b>NatWest</b>                         | UK        | 2021            | 798,21                           | € Md   |
| <b>Standard Chartered</b>              | UK        | 2021            | 744,43                           | € Md   |
| <b>BBVA</b>                            | Spain     | 2021            | 775,56                           | € Md   |

<sup>42</sup> Données sur les actifs au bilan des banques, tirées de S&P Capital IQ

### Annexe 3 – Cadre du Net-Zéro Donut

Afin d'en accompagner la lecture, chaque indicateur du Net-Zéro Donut est rattaché à une thématique climat, elles-mêmes rattachées à des piliers inspirés du Net Zero Transition Plan de la GFANZ. En bleu sont les **catégories ajoutées par l'Observatoire** afin de le compléter.

Ce cadre est le suivant. Il est également détaillé dans le document méthodologique du Net-Zéro Donut 2024.<sup>43</sup>

| Pillars                 | Categories                       | Description  |
|-------------------------|----------------------------------|--|
| Foundations             | Objectives and priorities        | Net-Zero ambition of the actor and important parameters of the general objective   |
|                         | Perimeters used                  | Scopes to which the stated ambition applies (financial activities, sectors of activity, asset classes)                             |
|                         | Statements                       | Positions taken in line with the ambition displayed  |
|                         | Targets redefinition process     | Process of redefinition of objectives applicable in the event of a shock jeopardizing the achievement of the formulated objectives |
| Metrics and targets     | Targets                          | Indicators common to intermediate targets  |
|                         | Alignment targets                | Specificities of intermediate alignment targets  |
|                         | Financing targets                | Specificities of intermediate financing / investment targets   |
|                         | Absolute decarbonization targets | Specificities of the intermediate absolute decarbonization targets   |
|                         | Relative decarbonization targets | Specificities of the intermediate relative decarbonization targets   |
|                         | Sectoral targets                 | Specificities of the sectoral intermediate targets   |
|                         | Engagement targets               | Specificities of intermediate engagement targets   |
|                         | Emissions                        | Greenhouse gas emissions metrics   |
|                         | Avoided emissions                | Avoided emissions metrics  |
|                         | facilitated emissions            | Facilitated emissions metrics  |
| Implementation Strategy | Products and services            | Adaptation of the product and service offering in line with ambitions  |
|                         | Activities and decision-making   | Tools and methodologies to adapt decision-making according to objectives   |
|                         | Risk management                  | Internal climate risk management   |
|                         | Financial planification          | Financial planning linked to the formulated objectives   |

<sup>43</sup> [Observatoire de la finance durable - Méthodologies](#)

|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
|                         | General policies                                | General Policies  |
|                         | Coal policy                                     | thermal coal policy   |
|                         | Oil & Gas policy                                | oil and gas policy  |
|                         | Carbon compensation                             | Conditions in which carbon offsetting could support the formulated objectives |
| Engagement Strategy     | Broad engagement                                | Actor Escalation Policy   |
|                         | Engagement with clients and portfolio companies | Vote, resolution proposal, direct engagement, collective engagement           |
|                         | Engagement with industry                        | Engagement strategy with other financial institutions                         |
|                         | Engagement with government and public sector    | Public Sector Engagement Strategy   |
| Governance              | Roles, responsibilities, and remuneration       | Roles, responsibilities and compensation                                      |
|                         | Skills and culture                              | Existing skills, internal events, training                                    |
| Performance/measurement | Measurement of key values identified            | Emissions, engagement, alignment  |
|                         | Coherence with targets set                      | Evolution of metrics in accordance with the objectives set                    |

# Remerciements

Auteurs : **Chau Anh Nguyen** et **Raphaël Tran**

Aux membres du Comité Scientifique et d'Expertise de PARC ayant apporté une contribution déterminante à l'élaboration du cadre méthodologique du Net-Zéro Donut : **Thibault Ghirardi** (expert indépendant), **Mireille Martini** ([Climate Bonds Initiative](#)), **Ekatarina Ponomareva** (experte indépendante), **Thierry Roncalli** ([Amundi](#)), **Peter Tankov** ([ENSAE](#)), **Sébastien Thévoz-Chabuel** ([Comgest](#)) et **Stéphane Voisin** ([Institut Louis Bachelier](#)) ; ainsi qu'à **Stanislas Ray** et **Mathieu Garnero** de l'ADEME pour leurs éclairages.

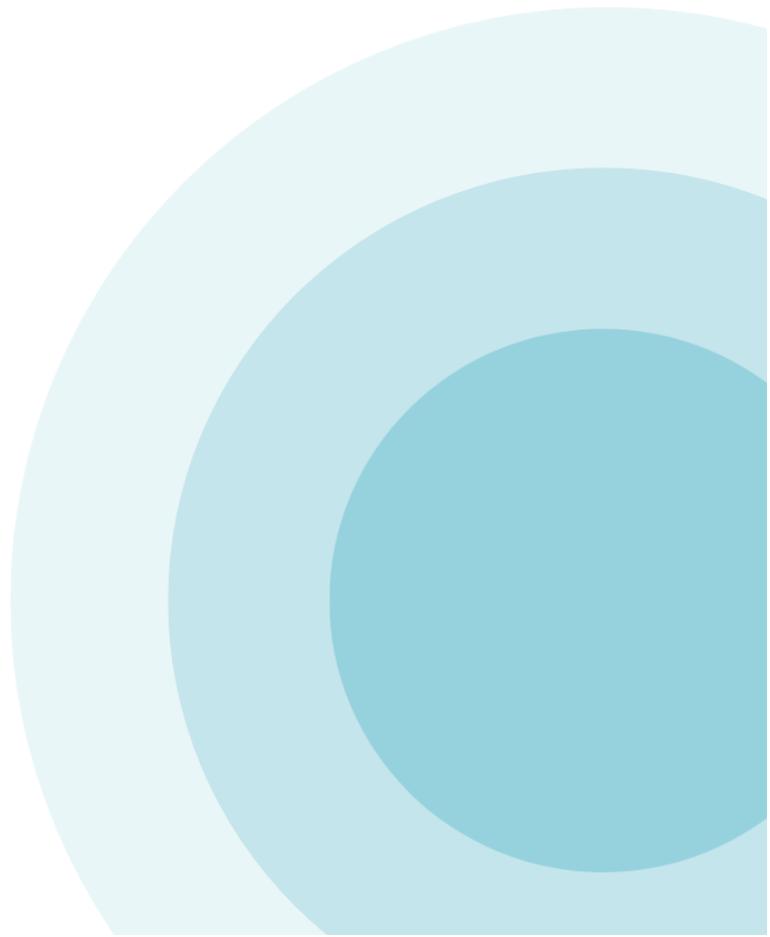
Aux collaborateurs de l'Observatoire pour leur participation à la mise à jour du Net-Zéro Donut et l'analyse des institutions financières : **Raphaël Lebel**, **Arthur Nguessan** et **Edouard Vilpoux**.



Validation du Comité Scientifique et d'Expertise de PARC :

Conformément à la charte de fonctionnement de l'Observatoire, le présent rapport a fait l'objet d'une revue méthodologique par le [Comité Scientifique et d'Expertise](#) de la fondation d'utilité publique [Paris Agreement Research Commons](#).

La méthodologie du Net-Zéro Donut a été validée au sein d'un comité de validation dont les rapporteurs sont **Thibaut Ghirardi**, **Mireille Martini** et **Sébastien Thévoz-Chabuel**.



## **Observatoire de la finance durable**

Hébergé par la fondation [Paris Agreement Research Commons \(PARC\)](#)  
du réseau de l'[Institut Louis Bachelier](#)

28 place de la Bourse 75002 Paris France

[contact@sustainablefinanceobservatory.org](mailto:contact@sustainablefinanceobservatory.org)



**Co-funded by  
the European Union**

This project has received funding from the European Union's LIFE program under grant agreement LIFE18IPC/FR/000010 A.F.F.A.P.

The European Commission is not responsible for any use that may be made of the information it contains.